

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 27 avril 2022

Projet de loi

approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2021

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre h, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 33, alinéa 2, de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017;
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2021;
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 17 mars 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Etats financiers

¹ Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (SIG) comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

² Les états financiers consolidés pour l'année 2021 sont approuvés.

Certifié conforme
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve, les états financiers consolidés des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) pour l'exercice 2021.

Le présent projet de loi est basé sur :

- les « états financiers consolidés au 31 décembre 2021 », qui ont été approuvés par le conseil d'administration des SIG le 17 mars 2022; et
- le « rapport de l'organe de révision sur les états financiers consolidés 2021 » des SIG, du 17 mars 2022.

Les états financiers reflètent, en application des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) sur la base desquelles ils sont préparés, en vertu de l'article 4 et l'annexe III du règlement sur l'établissement des états financiers du 10 décembre 2014 (REEF; rs/GE D 1 05.15), la situation consolidée :

- de l'établissement public autonome lui-même;
- de ses filiales intégrées globalement : Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), Securelec SA, Compagnie Luminotechnique SA, CADIOM SA, CADZIPLO SA, ennova SA, Parc Eolien de la Grandsonnaz SA, Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA, Parc Eolien de la Montagne de Romont SA, Parc Eolien du Mont de Boveresse SA, Parc Eolien de St-Brais SA, Parc Eolien de Delémont SA, Windpark Homberg SA;
- de ses participations intégrées proportionnellement : Consortium SIG-FTI Zibay23 et PôleBio Energies SA;
- de ses participations mises en équivalence : EOS Holding (EOSH), Gaznat SA, CGC Holding SA, Securelec-Vaud SA, Y-CAD SA, Verrivent SA, Parco eolico del San Gottardo SA, EssairVent SA, BavoisEole SA, Windpark Burg SA et Windpark Lindenberg AG.

Les SIG possèdent également des participations financières non consolidées, notamment dans EnergieDienst Holding AG (EDH), Swisspower Renewables AG et Sireso SA.

1. Chiffres-clés des états financiers consolidés 2021

Pour l'exercice 2021, les états financiers consolidés des SIG présentent les données financières suivantes :

- Le total du bilan est de 4 168 millions de francs, soit un niveau en hausse par rapport à 2020 (4 045 millions de francs).
- L'actif se compose de 3 914 millions de francs d'actifs immobilisés, dont 3 126 millions de francs d'immobilisations corporelles (stables par rapport à 2020), 344 millions de francs de participations mises en équivalence, 342 millions de francs d'immobilisations financières (dont 226 millions de francs au titre des participations non consolidées) et 254 millions de francs d'actifs courants (notamment 153 millions de francs de créances clients et autres créances ainsi que 50 millions de francs de liquidités et équivalents de liquidités).
- Les capitaux propres du groupe se sont établis à 2 043 millions de francs, en augmentation de 218 millions de francs par rapport au 31 décembre 2020 (1 825 millions de francs). Les passifs s'élèvent quant à eux à 2 125 millions de francs, dont 1 748 millions de francs d'engagements à long terme et 377 millions de francs à court terme.
- Le résultat d'exploitation ou EBITDA 2021 (i.e. résultat avant charges et produits financiers, amortissements et dépréciations et quote-part de résultat des participations mises en équivalence) se monte à 249 millions de francs, en diminution de 18 millions de francs par rapport à 2020. Il se compose de 1 006 millions de francs de produits d'exploitation et de 757 millions de francs de charges d'exploitation. Après déduction des amortissements et mises au rebut (163 millions de francs) ainsi que des dépréciations de valeurs sur les actifs corporels (102 millions de francs), le résultat opérationnel ou EBIT (i.e. résultat d'exploitation diminué des amortissements et dépréciations) 2021 est négatif à -16 millions de francs, en diminution de 65 millions de francs par rapport à 2020. Après prise en compte des charges et produits financiers (gain net de 25 millions de francs dont un produit non monétaire de 37 millions de francs en lien avec une participation), et de la quote-part des participations mises en équivalence (perte de -2 millions de francs en 2021), le résultat net consolidé des SIG est légèrement positif à 7 millions de francs pour 2021, en diminution de 45 millions de francs par rapport à 2020.
- Les redevances 2021 s'élèvent à 76 millions de francs, soit un niveau légèrement supérieur à 2020 (74 millions de francs).
- Les activités des SIG ont généré 270 millions de francs de liquidités, dont 215 millions de francs ont été affectés aux activités d'investissements.

Le solde (soit 55 millions de francs) n'a permis de couvrir qu'une partie des échéances de financement 2021 (74 millions de francs) que sont les remboursements d'emprunts, le paiement des intérêts et le prélèvement en faveur des propriétaires au titre de l'exercice 2020. Les 18 millions de francs d'échéances financières restant à honorer ont été prélevés sur la trésorerie, qui a ainsi diminué entre 2020 à 2021 pour se situer à un niveau de 50 millions de francs à fin 2021.

2. Faits marquants

Performance 2021

Dans un contexte 2021 marqué à la fois par des restrictions sanitaires persistantes, en lien avec la COVID-19, et la forte hausse sur les marchés des énergies durant le second semestre, les SIG ont réalisé une performance solide, conforme au niveau attendu (EBITDA consolidé de 249 millions de francs).

Une politique de couverture des besoins en énergies prudente et encadrée par une gestion des risques rigoureuse a permis de modérer l'effet de la hausse des achats d'énergies en 2021 (+47 millions de francs par rapport à 2020). Par ailleurs, cette hausse a pu être compensée par une augmentation des produits (50 millions de francs). Grâce à l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs en cette période de crise sanitaire, l'entreprise a pu assurer la fourniture continue des prestations essentielles à la population et aux entreprises du canton.

La forte augmentation des dépenses de recherche et développement, notamment dédiées à la campagne sismique 3D réalisée à l'automne 2021 dans le cadre du programme GEothermies et la hausse des autres charges d'exploitation, en lien avec la reprise d'activité à un niveau presque normal, expliquent la diminution attendue de l'EBITDA de 18 millions de francs par rapport à 2020. Ajouté à ce qui précède, le montant de dépréciations d'actifs enregistré en 2021 (102 millions de francs, soit 37 millions de plus qu'en 2020) est à l'origine de la baisse du résultat opérationnel (ou EBIT) de 65 millions de francs. Enfin, les participations des SIG ont connu des résultats très contrastés eu égard à l'envolée des prix sur le marché de l'électricité. Alors que la valorisation d'EDH a été favorablement impactée par cette dernière (+37 millions de francs par rapport à 2020), l'effet indirect des pertes d'Alpiq (au travers de la consolidation d'EOSH détenue à 20,4% par les SIG), induites par une exposition forte aux marchés, a grevé le résultat des sociétés mises en équivalence dans les comptes des SIG (baisse de 21 millions de francs entre 2020 et 2021).

Sur la base de ces différents éléments, le résultat net consolidé des SIG a évolué à la baisse de 52 millions de francs à 7 millions de francs entre 2020 et 2021.

En parallèle, l'entreprise a continué d'investir significativement dans le canton (216 millions de francs, soit un niveau conforme au programme d'investissements prévu), en accentuant notamment son engagement dans l'activité thermique (82 millions de francs).

Avec des flux d'exploitation solides en 2021, reflétant la performance opérationnelle de ses activités, les SIG ont été en mesure d'autofinancer leurs investissements et de poursuivre leur désendettement pour la septième année consécutive, tout en versant le premier dividende à leurs propriétaires (10 millions de francs).

Les fonds propres consolidés ont augmenté de 218 millions de francs entre 2020 et 2021, dépassant les 2 milliards de francs au 31 décembre 2021. Cette hausse est principalement attribuable au rendement obtenu sur les actifs du plan de prévoyance, gérés par la caisse de pension, ayant permis de diminuer les engagements de retraite nets figurant au bilan.

Nous détaillerons ci-après l'évaluation de la participation des SIG dans EDH, faisant l'objet d'une réserve de la part de l'organe de révision en raison d'une divergence de vue avec les SIG concernant la méthode de valorisation, les dépréciations d'actifs comptabilisées, ainsi que les redevances, afin de faciliter la lecture du rapport financier 2021, joint en annexe au présent projet de loi.

Valorisation de la participation dans EnergieDienst Holding AG (EDH)

Les SIG ont évalué leur participation dans EDH (15,05%) à 199 millions de francs au 31 décembre 2021, ce qui représente une augmentation de 37 millions de francs par rapport à fin 2020. Des perspectives futures attendues à un niveau plus élevé que lors de la précédente clôture, reflétant en partie l'évolution à la hausse du prix de l'électricité dont EDH bénéficie en tant que producteur hydraulique, ont contribué à la revue à la hausse de la valeur de cette participation.

Depuis l'acquisition des titres EDH en décembre 2011, les SIG ont toujours considéré le cours de bourse comme un indicateur non déterminant pour évaluer cette participation en raison des facteurs suivants : part de flottant relativement faible (18% du capital-actions), titre considéré comme peu liquide, prix d'acquisition déterminé sur la base de données prospectives et accès au management permettant d'obtenir des informations projetées. Pour ces différentes raisons, les SIG ont toujours valorisé leur participation

dans EDH selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, comme l'autorisent les normes IFRS. Cette position a été avalisée au fil des années par les organes de révision successifs.

Au 31 décembre 2021, l'organe de révision actuel des SIG a toutefois demandé que les titres EDH soient valorisés selon le cours de bourse, soit à une valorisation de 231 millions de francs à fin 2021, supérieure de 32 millions de francs à la valeur retenue par les SIG.

En raison de l'écart entre les deux méthodes, l'organe de révision a décidé d'émettre une réserve dans son rapport. Il est précisé que l'écart de valorisation de ces titres est sans impact sur le résultat d'exploitation de l'entreprise (ou EBITDA) et n'a aucun impact monétaire (pas d'incidence sur l'endettement net et les flux de trésorerie). L'approche des SIG est par ailleurs plus prudente que celle souhaitée par l'organe de révision, en particulier au 31 décembre 2021, dans un contexte d'envolée du prix de l'électricité. Enfin, les normes IFRS autorisent une marge d'interprétation entre les deux méthodes. Par conséquent, la réserve émise par l'organe de révision ne remet pas en question son opinion sur les comptes. Ainsi, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes consolidés 2021.

Dépréciations d'actifs corporels

Les états financiers consolidés des SIG étant préparés selon les normes IFRS, l'entreprise évalue, à chaque clôture, la valeur de ses actifs. Si ces derniers présentent un indice de perte de valeur, les SIG les déprécient selon la méthode des flux de trésorerie actualisés. A ce titre, les SIG ont enregistré, dans leurs états financiers consolidés 2021, des dépréciations d'actifs corporels pour un total de 102 millions de francs (contre 64 millions de francs en 2020). Ces dépréciations ont principalement concerné les actifs thermiques (72 millions de francs), l'usine Cheneviers IV en construction (20 millions de francs), ainsi que les activités Telecom (9 millions de francs) et électromobilité (1 million de francs).

Au 31 décembre 2021, les dépréciations d'actifs thermiques ont principalement concerné des travaux de construction réalisés par anticipation (dans une perspective, notamment, de coordination avec d'autres chantiers en cours), pour lesquels les volumes commercialisés ne sont par conséquent pas acquis à ce jour. A ces éléments, se sont ajoutés des coûts d'investissements supplémentaires sur plusieurs projets importants, liés à l'enjeu industriel majeur que représente le déploiement de réseaux conséquents et d'ouvrages de production dans un canton très urbanisé, avec des sous-sols densifiés ou des zones présentant des complications (tels que les déploiements lacustres).

La combinaison de ces différents facteurs a contribué à diminuer les flux de trésorerie attendus pour ces actifs thermiques et à la comptabilisation d'une dépréciation de 72 millions de francs à fin 2021, pour une valeur nette comptable des actifs de l'activité thermique, à la même date, de 491 millions de francs avant dépréciations d'actifs.

S'agissant de l'activité Telecom, regroupant les actifs du réseau FTTH (« Fiber to the home ») et ceux du réseau B2B (« Business to Business »), une nouvelle dépréciation, égale au montant des investissements de l'année 2021 (soit 9 millions de francs), a été enregistrée. En effet, en dépit d'une augmentation des lignes activées par les opérateurs auxquels les SIG ont vendu des droits d'usage de son réseau FTTH, les flux de trésorerie futurs de l'activité Telecom sont demeurés négatifs en raison de la décroissance continue du chiffre d'affaires du réseau B2B.

Enfin, une nouvelle dépréciation (20 millions de francs) a également été enregistrée sur les actifs de l'usine Cheneviers IV en construction selon les normes IFRS. Compte tenu notamment des incertitudes liées à la zone d'apport, entraînant des fuites de déchets, la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs demeure négative dans les états financiers des SIG.

Redevances et incitations éco21

Les redevances et les incitations éco21 versées par les SIG ont atteint 76 millions de francs en 2021, soit 2 millions de plus qu'en 2020. L'augmentation concerne principalement la redevance pour l'utilisation du domaine public et est à mettre en relation avec les effets de la reprise de l'activité économique en 2021, qui a fait augmenter les volumes d'électricité distribués (+39 GWh par rapport à 2020).

Comme les années précédentes, les redevances et incitations financières ont concerné les propriétaires de l'entreprise, soit le canton, la Ville de Genève et les autres communes genevoises, la Confédération ainsi que d'autres bénéficiaires, notamment pour les incitations éco21.

En complément de ce qui précède, les SIG ont reversé à la Confédération le supplément fédéral relatif aux nouvelles énergies renouvelables, pour un montant de 61 millions de francs en 2021 (60 millions de francs en 2020). Ce montant ne figure pas dans les redevances mais est comptabilisé en déduction du chiffre d'affaires brut.

Les redevances et incitations 2021 se décomposent comme suit :

<i>En millions de francs</i>	Canton	Ville de Genève	Autres communes	Confédération	Autres	Total
1) Redevances pour l'utilisation du domaine public	8,3	9,9	15,0			33,2
2) Fonds énergie des collectivités publiques	4,0					4,0
3) Redevances pour la gestion des eaux	7,1					7,1
4) Redevances en matière de droit d'eau	5,0					5,0
5) Redevances hydrauliques	10,0					10,0
6) Micropolluants				5,4		5,4
7) Autres redevances et incitations				3,7	7,1	10,8
Redevances et incitations	34,4	9,9	15,0	9,1	7,1	75,5

- 1) Le montant de la redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public, due au canton, à la Ville de Genève ainsi qu'aux autres communes est déterminé conformément à l'article 32, alinéas 2 et 3, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (LSIG; rs/GE L 2 35). Cette redevance représente respectivement 5% (canton) et 15% (Ville de Genève et autres communes) des recettes brutes issues de l'utilisation du réseau électrique sur leur territoire pendant l'exercice annuel considéré.
- 2) Le fonds énergie des collectivités publiques est constitué conformément à l'article 31, alinéas 3 et 4, de la LSIG. Il est destiné au développement des énergies renouvelables et aux mesures d'économies d'énergies.
- 3) Les SIG participent aux frais de l'Etat pour la planification et le suivi des travaux de l'ensemble des systèmes d'assainissement publics et privés, conformément à l'article 86, alinéa 1, lettre f, de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (LEaux-GE; rs/GE L 2 05).
- 4) Le canton perçoit des redevances en matière de droit d'eau, conformément à l'article 33 de la LEaux-GE et aux articles 22 et suivants

- du règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines, du 15 septembre 2010 (RUESS; rs/GE L 2 05.04).
- 5) Le canton perçoit des redevances, de la part des SIG et de la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP), pour l'utilisation de l'eau comme force motrice, conformément aux articles 49 et suivants de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, du 22 décembre 1916 (LFH; RS 721.80), et au règlement du Conseil fédéral concernant le calcul des redevances en matière de droits d'eau, du 12 février 1918 (RDE; RS 721.831). Depuis le 1^{er} janvier 2015, ces redevances s'élèvent à 110 francs par kW.
 - 6) La taxe sur les micropolluants vise à financer les mesures que doivent prendre les exploitants des stations d'épuration pour éliminer les composés traces organiques dans les eaux usées, selon l'article 60b, alinéa 1, de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991 (LEaux; RS 814.20).
 - 7) Les autres montants comprennent les incitations financières dans le cadre de programmes éco21 (énergie et déchets), la gratuité du traitement des déchets pour certaines œuvres caritatives et des charges en lien avec une réduction du droit à l'impôt préalable.

Prélèvement des propriétaires sur le résultat de l'entreprise

Conformément à la convention d'objectifs 2020-2024, le conseil d'administration des SIG a approuvé, lors de son approbation des comptes 2021, l'attribution d'un montant de 10 millions de francs sur le résultat 2021 aux propriétaires de l'entreprise, proportionnellement à leurs participations au capital de dotation des SIG. Conformément aux normes IFRS, ce montant sera comptabilisé en déduction des fonds propres lors de son versement en 2022. Ce prélèvement vient en complément de l'intérêt annuel de 5% (soit 5 millions de francs) sur le capital de dotation des SIG, dû aux propriétaires.

En dépit de sa réserve concernant la valorisation des titres EDH, l'organe de révision recommande d'approuver les états financiers consolidés des SIG au 31 décembre 2021.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport financier 2021 des SIG incluant les états financiers consolidés ainsi que le rapport de l'organe de révision du 17 mars 2022

SIG

RAPPORT FINANCIER 2021



SIG

Sommaire

2	Commentaires	
4	États financiers consolidés	
8	Principes comptables	
10	Compte de résultat	
20	Actif	
31	Capitaux propres	
32	Passif	
42	Informations générales	
56	Rapport de l'organe de révision	

COMMENTAIRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPES COMPTABLES

COMPTE DE RÉSULTAT

ACTIF

CAPITAUX PROPRES

PASSIF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANE DE RÉVISION

L'égalité entre hommes et femmes étant strictement observée au sein de SIG, tous les termes du présent document recouvrent les genres masculin et féminin.

CONTEXTE

Pour la deuxième année consécutive, SIG a démontré une forte résilience, dans un contexte marqué à la fois par les restrictions sanitaires persistantes, en lien avec la Covid, et la forte hausse sur les marchés des énergies durant le second semestre de 2021.

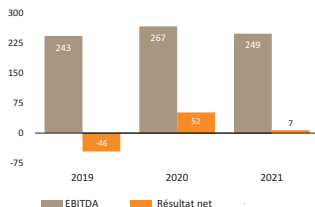
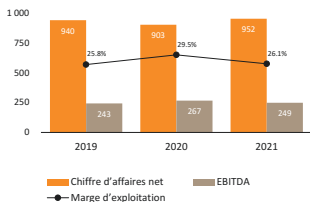
Sur le premier volet, l'engagement des collaborateurs, ainsi qu'une gestion de crise efficace, ont permis à l'entreprise d'assurer la fourniture continue des prestations essentielles à la population et aux entreprises du canton.

Sur le second, l'entreprise a pu faire valoir plusieurs forces. Son modèle d'approvisionnement en électricité, reposant sur une part non négligeable de production

propre et des contrats à long terme solides avec des producteurs suisses, a d'abord démontré son efficacité. La politique de couverture des besoins en énergies, prudente et encadrée par une gestion des risques rigoureuse, a également joué un rôle important, face à l'envolée des prix sur les marchés de l'électricité et du gaz. De façon globale, SIG a donc pu limiter, en 2021, les effets marchés, et ainsi assurer les meilleurs tarifs possibles à ses clients.

La forte volatilité des marchés a par ailleurs confirmé la pertinence de la stratégie de l'entreprise, qui vise à développer des sources de production locales et renouvelables.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE ET RÉSULTAT CONSOLIDÉ



Un résultat d'exploitation solide malgré un contexte externe incertain

A l'exception des activités liées à l'eau, qui ont subi une baisse de volumes importante en raison de mois de juillet et août particulièrement pluvieux, toutes les activités de SIG ont enregistré une légère croissance de leurs revenus, marquant la reprise des opérations à un niveau presque normal. Cette tendance, combinée à la maîtrise des achats d'énergies mais aussi de la masse salariale, ont contribué à la réalisation d'une performance opérationnelle solide.

Un niveau élevé de dépenses de R&D, pour confirmer le potentiel de la géothermie

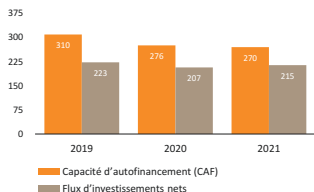
Au cours de l'année 2021, SIG a mené une campagne de géophysique en trois dimensions d'envergure, afin de prospecter le sous-sol du canton de Genève et d'une partie de sa région transfrontalière. Pour ce faire, l'entreprise

a engagé près de MCHF 18, dont une partie a été financée par une subvention de l'Office fédéral de l'énergie.

Des effets contrastés de la hausse des énergies sur les participations

L'évolution à la hausse du marché de l'électricité aura eu des effets très divers sur les participations de SIG. La valorisation d'EnergieDienst Holding AG a été favorablement impactée par cette tendance haussière; ceci s'est matérialisé, dans les comptes de SIG, par une reprise importante de la dépréciation d'actif enregistrée sur cette participation dans le passé. En revanche, SIG a subi, au travers de sa participation dans EOS Holding SA, les effets indirects des pertes de la société Alpiq, induites par une exposition forte aux marchés; ces pertes ont grevé le résultat des sociétés mises en équivalence dans les comptes de SIG.

SANTÉ FINANCIÈRE

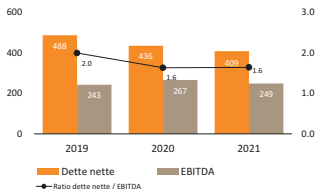


Une accélération des investissements, en particulier dans la thermique renouvelable

En 2021, SIG a réalisé MCHF 216 d'investissements dans le canton de Genève.

MCHF 84 ont été dédiés aux activités historiques de l'entreprise (électricité, gaz, eau potable et eaux usées ainsi que télécom), afin de renouveler et d'étendre les réseaux et ouvrages de ces dernières, et ainsi d'assurer un haut niveau de service pour ces prestations essentielles. MCHF 20 ont également été investis dans les autres infrastructures de SIG, dont près de 60% pour le développement des réseaux et applications informatiques.

Environ MCHF 95 ont été consacrés à la transition énergétique, et en particulier au développement de la thermique renouvelable (MCHF 82) afin de remplacer, à terme, les énergies fossiles importées par des énergies locales et renouvelables. Ainsi, MCHF 51 ont été consacrés au projet GeniLac, notamment pour la poursuite de la construction de la liaison « Axe Stratégique Réseau », dans le secteur Aéroport / Grand-Saconnex, et de la station de pompage du Vengeron. MCHF 15 ont également été investis dans le périmètre du futur réseau GeniTerre (projets Palettes et Cherpines), et MCHF 9 ont été engagés dans le projet des Communaux d'Ambilly. Le déploiement des réseaux thermiques structurants (GeniLac et GeniTerre), dont SIG détient désormais le monopole suite au vote populaire de février 2022, ainsi que la construction des ouvrages de production qui les alimenteront, dans un canton fortement urbanisé et un sous-sol déjà très densifié, demeure un enjeu industriel d'envergure; cette complexité a une incidence forte sur les coûts de construction. Dans ce contexte, les cash-flows futurs sont projetés à un niveau insuffisant, à ce jour, pour recouvrer une partie de la valeur de ces actifs, dont la valeur nette comptable s'élève à environ MCHF 500 à fin 2021.



A l'avenir, ils seront par ailleurs très dépendants des conditions et du rythme de raccordement des futurs clients à ces réseaux

En complément des investissements dans la thermique, MCHF 5 ont été engagés dans la construction de centrales solaires et MCHF 3 ont été consacrés au renouvellement des actifs hydrauliques.

MCHF 20 ont également été investis dans la construction de la future usine de traitement et de valorisation des déchets (Cheneviers IV), qui contribuera à alimenter les réseaux thermiques structurants, en chaleur de récupération. Les incertitudes persistantes, tant sur les volumes que sur les conditions économiques d'exploitation de la future usine sont à l'origine du niveau insuffisant des cash-flows futurs projetés, pour recouvrer l'investissement estimé à environ MCHF 280. Par conséquent, les investissements 2021, réalisés pour cette usine, ont été intégralement dépréciés dans les comptes de SIG, conformément aux exigences de la normes IAS 36.

Une structure de financement saine, propice à des levés de fonds futures

La solidité de la performance opérationnelle de l'entreprise lui a permis de générer des flux monétaires suffisants pour autofinancer l'entièreté de ses investissements, poursuivre le désendettement de l'entreprise pour la 7^{ème} année consécutive et verser le premier dividende à ses propriétaires en mai 2021, pour un montant de MCHF 10.

Avec de solides fonds propres (2 milliards de francs au 31 décembre 2021) et des capacités d'endettement importantes (ratio dette nette / EBITDA inférieur à 2), SIG est prête à lever des fonds, dès 2022, afin de permettre l'accélération de ses engagements en matière de transition écologique.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	2020	2021	Note
Chiffre d'affaires net	902.5	952.0	3
Autres produits d'exploitation	50.3	53.7	3
Produits d'exploitation	952.8	1'005.7	
Achats d'énergies	(190.3)	(237.5)	4
Charges de personnel	(309.0)	(306.7)	5
Autres charges d'exploitation	(113.3)	(137.2)	6
Redevances	(73.6)	(75.5)	7
Charges d'exploitation	(686.2)	(756.9)	
Résultat d'exploitation - EBITDA ¹	266.6	248.8	
Amortissements et dépréciations	(217.7)	(264.9)	8
Résultat opérationnel - EBIT ²	48.9	(16.1)	
Charges financières	(27.8)	(20.9)	9
Produits financiers	12.0	46.3	9
Quote-part de résultat des participations mises en équivalence	18.7	(1.9)	14
Résultat net consolidé	51.8	7.4	
Part des propriétaires de SIG	49.3	5.6	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	2.5	1.8	

¹ Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization (correspondant au résultat avant charges et produits financiers, quote-part de résultat des participations mises en équivalence, amortissements et dépréciations).

² Earnings Before Interest and Taxes (correspondant à l'EBITDA diminué des amortissements et dépréciations).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	2020	2021	Note
Résultat net consolidé	51.8	7.4	
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(0.4)	1.5	22/33
Ajustement à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie - coentreprises et associés	0.5	1.5	22
Écarts de conversion - coentreprises et associés	(0.2)	4.9	22
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	(0.1)	7.9	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite et aux autres engagements	63.7	203.7	
Réévaluation de l'obligation liée aux engagements de retraite - coentreprises et associés	1.9	10.2	22
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	65.6	213.9	
Autres éléments du résultat global	65.5	221.8	
Part des propriétaires de SIG	65.5	221.5	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-	0.3	
Résultat global	117.3	229.2	
Part des propriétaires de SIG	114.8	227.1	
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle	2.5	2.1	34

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE

Actifs	2020	2021	Note
Immobilisations corporelles	3'121.4	3'126.4	11
Immobilisations incorporelles	37.8	40.5	12
Droits d'utilisation	62.8	60.9	13
Participations mises en équivalence	337.8	343.6	14
Immobilisations financières	217.6	342.3	15
Actifs non courants	3'777.4	3'913.7	
Stocks	17.6	19.1	16
Clients et autres créances	146.2	152.5	17
Comptes de régularisation actifs	20.7	19.3	18
Autres actifs financiers	15.4	13.7	19
Liquidités et équivalents de liquidités	67.3	49.5	20
Actifs courants	267.2	254.1	
Actifs	4'044.6	4'167.8	
Capitaux propres et passifs			
Capital de dotation	100.0	100.0	21
Résultat et réserves	1'701.5	1'918.6	22
Capitaux propres des propriétaires	1'801.5	2'018.6	
Intérêts ne donnant pas le contrôle	23.2	24.7	34
Capitaux propres	1'824.7	2'043.3	
Produits différés	621.5	636.9	23
Autres passifs financiers	4.2	100.6	24
Emprunts	362.4	340.8	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	60.1	59.0	13
Provisions	71.4	52.8	26
Engagements de retraite et autres engagements	745.9	557.3	27
Passifs non courants	1'865.5	1'747.4	
Produits différés	39.5	37.1	23
Autres passifs financiers	1.0	6.1	24
Emprunts	77.4	56.0	25
Dettes liées à des droits d'utilisation	3.2	3.2	13
Provisions	5.1	7.4	26
Fournisseurs et autres créanciers	142.9	183.8	28
Comptes de régularisation passifs	85.3	83.5	29
Passifs courants	354.4	377.1	
Passifs	2'219.9	2'124.5	
Capitaux propres et passifs	4'044.6	4'167.8	

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Activités d'exploitation	2020	2021	Note
Résultat d'exploitation - EBITDA	266.6	248.8	20
Dividendes reçus des participations mises en équivalence	5.1	8.9	14
Autres produits/(charges) financiers	(0.9)	-	20
Résultat net sur cessions d'actifs	(1.2)	(0.1)	3
Variation de l'actif d'exploitation net	17.2	32.7	20
Encaissements anticipés de contrats clients long terme	8.7	6.8	23
Produits et charges non monétaires			
Amortissements des participations clients aux actifs	(21.3)	(21.8)	3
Mouvements des provisions	(21.8)	(16.6)	26
Ecart actuariel sur engagements de retraite et autres engagements ¹	17.0	13.5	
Produits relatifs à des versements reçus en avance	0.6	(8.2)	
Amortissement créance EnBW	5.8	6.4	15
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	275.8	270.4	
Activités d'investissement			
Investissements corporels	(219.1)	(249.5)	11
Investissements incorporels	(10.7)	(11.4)	12
Investissements financiers nets	(6.7)	9.7	14/15
Prise de contrôle d'une participation	-	(3.0)	
Participations reçues des clients pour le financement des actifs	23.9	34.8	23
Dividendes reçus de participations non consolidées	4.0	4.7	9
Produits des cessions d'actifs	1.2	0.1	3
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement	(207.4)	(214.6)	
Activités de financement			
Augmentation d'emprunts	-	25.0	25
Remboursement d'emprunts	(37.6)	(72.0)	25
Remboursement de dettes liées à des droits d'utilisation	(3.5)	(3.5)	13
Intérêts sur emprunts ¹	(7.7)	(7.2)	9
Rémunération du capital de dotation ¹	(5.0)	(5.0)	9
Dividendes versés aux propriétaires	-	(10.0)	30
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales	-	(0.9)	
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement	(53.8)	(73.6)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	14.6	(17.8)	
Liquidités et équivalents de liquidités au 01.01	52.7	67.3	
Liquidités et équivalents de liquidités au 31.12	67.3	49.5	20

¹ Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

Le passage du résultat net consolidé au résultat d'exploitation (EBITDA) ainsi que la variation de l'actif d'exploitation net sont détaillés dans la note 20.

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

2020	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01	100.0	1'586.7	1'686.7	20.7	1'707.4
Résultat net consolidé	-	49.3	49.3	2.5	51.8
Autres éléments du résultat global	-	65.5	65.5	-	65.5
Résultat global	-	114.8	114.8	2.5	117.3
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31.12	100.0	1'701.5	1'801.5	23.2	1'824.7
Note		22		34	

2021	Capital de dotation	Résultat et réserves	Part des propriétaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 01.01	100.0	1'701.5	1'801.5	23.2	1'824.7
Résultat net consolidé	-	5.6	5.6	1.8	7.4
Autres éléments du résultat global	-	221.5	221.5	0.3	221.8
Résultat global	-	227.1	227.1	2.1	229.2
Dividendes versés	-	(10.0)	(10.0)	(0.6)	(10.6)
Capitaux propres au 31.12	100.0	1'918.6	2'018.6	24.7	2'043.3
Note		22		34	

NOTE 1 | PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Préambule

SIG, dont le siège est à Vernier (canton de Genève, Suisse), est un établissement autonome de droit public doté de la personnalité juridique et placé sous la surveillance du Conseil d'État. L'entreprise répond personnellement et exclusivement de ses dettes et engagements.

L'organisation de SIG est régie par la Loi du 5 octobre 1973 (LSIG), découlant de l'article 168 de la Constitution de la République et canton de Genève. La LSIIG donne pour missions à SIG de fournir l'eau, le gaz, l'électricité, et l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux usées. SIG peut en outre développer d'autres activités dans des domaines liés à ses missions et fournir des prestations en matière de télécommunications.

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles que publiées par l'*International Accounting Standards Board* (IASB). Les principes comptables sont détaillés dans les notes concernées, à l'exception de certains principes comptables généraux qui sont énoncés ci-après.

Les modifications aux normes IFRS existantes et les nouvelles interprétations applicables au 1^{er} janvier 2021 sont les suivantes :

- Modifications apportées à IFRS 16 "Contrats de locations" relatives à des allègements de loyers liés à la Covid jusqu'au 30 juin 2021 ;
- Modifications apportées à IFRS 9 "Instruments financiers", IAS 39 "Instruments financiers", IFRS 7 "Instruments financiers", IFRS 4 "Contrats d'assurances" et IFRS 16 "Contrats de location" relatives à la réforme des taux d'intérêts de référence (phase 2).

Aucune de ces modifications n'a eu d'effets significatifs sur les états financiers consolidés 2021 de SIG.

A la date de clôture, les principales normes et interprétations applicables à SIG, qui sont publiées mais ne sont pas encore entrées en vigueur, sont les suivantes :

- Amendements d'IFRS 16 "Contrats de location", au sujet des allègements de loyer liés à la Covid au-delà du 30 juin 2021 ;
- Amendements d'IAS 37 "Provisions" relatifs aux contrats déficitaires ;
- Amendements d'IAS 16 "Immobilisations corporelles", concernant les produits générés pendant la construction d'un actif ;
- Amendements d'IAS 1 au sujet de la classification des passifs entre courants et non courants ;

- Amendements d'IAS 8 clarifiant la distinction entre les changements de méthodes et d'estimations comptables.

Principaux jugements, hypothèses et estimations

L'établissement des états financiers consolidés nécessite le recours à des jugements, hypothèses et estimations pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges de l'exercice. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou en raison de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers consolidés de SIG pourraient différer des estimations actuelles.

Les éléments des états financiers consolidés concernés par des jugements, hypothèses et estimations sont :

- Les amortissements (note 8) ;
- Les immobilisations corporelles (notes 10 et 11) ;
- Les droits d'utilisation et dettes liées à des droits d'utilisation (note 13) ;
- Les participations mises en équivalence (note 14) ;
- Les immobilisations financières (notes 10 et 15) ;
- Les consommations à facturer (note 17) ;
- Les provisions (note 26) ;
- Les engagements de retraite (note 27).

Évaluations

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe des coûts historiques (coûts à la date d'origine des opérations ou des faits visés) à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur, correspondant généralement à leur valeur de marché. L'évaluation à la juste valeur s'applique à la fois à des actifs et des passifs financiers, exception faite notamment :

- De la valeur nette de réalisation des stocks ;
- De la valeur d'utilité dans le cadre de dépréciations d'actifs.

La juste valeur correspond à l'estimation, à la clôture, du prix de sortie à percevoir pour la vente d'un actif ou à payer lors d'un transfert de passif, dans des conditions de concurrence normale entre acteurs du marché. La juste valeur ne doit pas prendre en compte l'usage spécifique que SIG peut faire d'un actif.

Pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur, les IFRS établissent une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, basée sur les données techniques utilisées dans le cadre de l'évaluation (note 33).

Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat, en charges ou produits financiers.

Impôts

En raison d'exonérations conférées par les législations cantonale et fédérale, SIG n'est pas soumise à l'impôt sur le bénéfice. Le montant total des impôts des filiales, soumises au droit privé, ne fait pas l'objet d'une présentation spécifique, compte tenu de son caractère non significatif. La charge est incluse dans la rubrique «Autres charges d'exploitation» (note 6).

Périmètre de consolidation, acquisitions et cessions

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de SIG et de ses participations (note 34). L'ensemble est désigné comme «le Groupe».

COMMENTAIRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPES COMPTABLES

COMPTES DE RÉSULTAT

ACTIF

CAPITAUX PROPRES

PASSIF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANE DE RENSEIGN

NOTE 2 | INFORMATIONS SECTORIELLES

SIG a ses clients finaux principalement en Suisse. De plus, SIG n'a pas de client dépassant à lui seul le seuil de 10% du chiffre d'affaires total. La présentation sectorielle n'est donc pas réalisée selon ces critères.

La détermination des segments opérationnels est fondée sur les secteurs qui font l'objet d'un suivi au niveau de la Direction générale.

Ces secteurs, composés d'activités qui sont détaillés ci-après, sont gérés distinctement par un ou plusieurs membres de la Direction générale. Toute transaction entre ces secteurs est effectuée à un prix proche du marché, au prix de revient ou au tarif réglementé.

SECTEUR ÉNERGIES

Électricité

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en énergie électrique, dont elle produit une partie. La Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApE) permet aux consommateurs de plus de 100 MWh/an de choisir le fournisseur auprès duquel ils souhaitent s'approvisionner.

Les actifs de production d'électricité appartiennent à SIG. Ils comprennent principalement:

- Les barrages au fil de l'eau de Verbois, du Seujet et de sa filiale, la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP), qui assurent la production de l'énergie hydraulique;
- Les installations de l'usine des Cheneviers qui transforment la chaleur, provenant du traitement des déchets, en énergie thermique et électrique;
- Les centrales photovoltaïques qui produisent de l'énergie solaire.

L'approvisionnement en électricité est assuré pour environ un tiers par de la production SIG. Le solde, dont l'origine renouvelable est garantie, est couvert par des achats auprès de sociétés tierces hors canton.

Gaz

SIG fournit du gaz naturel à la population et l'économie du canton de Genève. Cette énergie répond aux besoins de fourniture de chaleur, processus industriels et carburants des clients genevois. L'approvisionnement en gaz (hors biogaz) est exclusivement assuré par l'entreprise romande Gaznat, dont SIG est actionnaire.

Énergie thermique

SIG fournit la région genevoise en énergie thermique (chaleur et froid) en privilégiant les ressources renouvelables locales ainsi que la récupération de rejets de chaleur.

Produite dans plusieurs centrales thermiques, la chaleur, dont une moitié est d'origine renouvelable, est distribuée via un réseau de chauffage à distance (CAD), afin de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire. Les bâtiments à haute performance énergétique sont quant à eux chauffés à l'aide de pompes à chaleur.

Le système de froid à distance (FAD) repose sur un réseau qui utilise et diffuse l'eau pour rafraîchir en été les bâtiments, directement par le biais d'un échangeur thermique.

Valorisation des déchets

SIG assure le traitement et la valorisation des déchets du canton de Genève.

Selon leur nature, les déchets sont acheminés (par voie fluviale ou par la route) soit vers l'usine des Cheneviers, dont les installations et les bâtiments de traitement des déchets appartiennent à SIG, soit vers le site de Châtillon, pour lequel SIG est exploitant. Ils consistent notamment en des déchets ordinaires, des déchets industriels, des déchets verts et des déchets spéciaux.

Dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique de ses clients et de développer l'économie circulaire à Genève, SIG mène, en lien, avec les différentes activités du secteur Énergies, le programme éco21, dont les différents plans d'actions accompagnent tous les segments de clientèle de l'entreprise, dans leurs démarches d'économies d'énergies ainsi que de tri et réduction de leurs déchets. Agissant en tant que facilitateur, éco21 mobilise consommateurs et acteurs du marché pour l'efficacité énergétique électrique et thermique.

SECTEUR RÉSEAUX

Distribution d'électricité

SIG assure la distribution et la livraison de l'électricité dans le canton de Genève.

Les actifs du réseau de distribution de l'électricité appartiennent à SIG. Ce réseau est principalement souterrain. Il est notamment composé de lignes à haute, moyenne et basse tension, l'interconnexion avec les cantons et pays voisins se faisant par des lignes à très haute tension (appartenant à Swissgrid).

Distribution de gaz

SIG distribue le gaz naturel sur l'ensemble du canton de Genève.

Les actifs du réseau d'acheminement du gaz naturel appartient à SIG. Cet acheminement est réalisé depuis les réseaux de transport européens par Gaznat, jusqu'au réseau de distribution de SIG, qui garantit ensuite la distribution auprès des utilisateurs genevois.

Télécom

SIG exploite des réseaux de télécommunications (fibre optique et LoRa).

L'activité Télécom a pour buts de fournir un support physique de haute qualité pour la transmission d'informations à haut débit, et de concevoir des sites d'interconnexion pour rapprocher les fournisseurs de services et les clients finaux. Le réseau est commercialisé, soit par la vente directe de SIG aux entreprises, soit au travers de fournisseurs de services de télécommunication pour les marchés entreprises et résidentiels.

Eau potable

SIG approvisionne la population et l'économie du canton de Genève en eau potable.

Les actifs du réseau de pompage, de traitement et d'acheminement de l'eau potable appartient à SIG. L'eau provient du lac pour environ 90% et de la nappe phréatique du Genevois pour le restant. Elle est traitée, afin d'en assurer la qualité, avant d'être acheminée chez les clients.

Eaux usées

SIG garantit l'évacuation, le transport et le traitement des eaux usées de tout le canton ainsi que de certaines zones de la région frontonalière.

Les installations et les bâtiments du réseau primaire de collecte, de traitement et d'évacuation des eaux usées appartiennent à SIG. Les eaux usées sont acheminées vers plusieurs stations d'épuration où elles sont assainies puis rejetées dans le Rhône ou dans l'Arve.

SECTEUR AUTRES

Activités de support

Les autres activités comprennent les infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ainsi que toutes les activités qui accompagnent le développement de l'entreprise (finances, droits, achats, gestion des risques, ressources humaines, etc.).

Autres filiales

Exceptées Cadiom, CADZiplo et SFMCP, comprises dans le secteur Énergies, toutes les autres filiales du Groupe SIG sont regroupées dans le secteur Autres.

Le suivi des secteurs porte principalement sur :

- Les immobilisations corporelles, en raison de l'importance des outils de production dans l'accomplissement des missions confiées à SIG ;
- Le résultat opérationnel (EBIT), pour le suivi de la performance de chacun des secteurs.

Les immobilisations incorporelles et les droits d'utilisation ne sont pas inclus dans le suivi sectoriel.

Information sectorielle - Résultat opérationnel

2020	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	407.9	488.5	11.0	(4.9)	902.5	3
Chiffre d'affaires interne	26.8	27.8	19.2	(73.8)	-	
Autres produits d'exploitation	9.9	39.1	1.3	-	50.3	3
Produits d'exploitation	444.6	555.4	31.5	(78.7)	952.8	
Achats d'énergies	(190.0)	(33.4)	(1.3)	34.4	(190.3)	4
Charges de personnel	(93.3)	(155.8)	(59.9)	-	(309.0)	5
Autres charges d'exploitation	(78.1)	(121.6)	42.1	44.3	(113.3)	6
Redevances	(19.5)	(54.1)	-	-	(73.6)	7
Charges d'exploitation	(380.9)	(364.9)	(19.1)	78.7	(686.2)	
Résultat d'exploitation - EBITDA	63.7	190.5	12.4	-	266.6	
Amortissements et dépréciations	(91.0)	(113.8)	(12.9)	-	(217.7)	8
Résultat opérationnel - EBIT	(27.3)	76.7	(0.5)	-	48.9	

2021	Énergies	Réseaux	Autres	Éliminations	Total	Note
Chiffre d'affaires tiers	446.1	495.3	10.6	-	952.0	3
Chiffre d'affaires interne	38.2	29.5	19.8	(87.5)	-	
Autres produits d'exploitation	8.4	42.1	3.2	-	53.7	3
Produits d'exploitation	492.7	566.9	33.6	(87.5)	1'005.7	
Achats d'énergies	(237.2)	(42.4)	(1.3)	43.4	(237.5)	4
Charges de personnel	(93.6)	(153.2)	(59.9)	-	(306.7)	5
Autres charges d'exploitation	(96.7)	(124.6)	40.0	44.1	(137.2)	6
Redevances	(20.7)	(54.8)	-	-	(75.5)	7
Charges d'exploitation	(448.2)	(375.0)	(21.2)	87.5	(756.9)	
Résultat d'exploitation - EBITDA	44.5	191.9	12.4	-	248.8	
Amortissements et dépréciations	(132.2)	(121.7)	(11.0)	-	(264.9)	8
Résultat opérationnel - EBIT	(87.7)	70.2	1.4	-	(16.1)	

Au 31 décembre 2021, les dépréciations d'actifs, comptabilisées sur la ligne "Amortissements et dépréciations", se sont élevées à :

- MCHF 92.1 dans le secteur Énergies (MCHF 55.1 au 31 décembre 2020) en lien avec les actifs de Valorisation des déchets et de l'Énergie thermique ;
- MCHF 10.3 dans le secteur Réseaux (MCHF 9.6 au 31 décembre 2020) en lien avec les actifs Télécom et de la Mobilité électrique.

Information sectorielle - Valeurs des immobilisations corporelles

2020	Énergies	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	310.1	742.0	311.3	1'363.4
Installations de production et distribution	1'065.8	3'344.1	29.5	4'439.4
Autres immobilisations corporelles	12.9	162.3	22.7	197.9
En construction	206.7	186.0	5.1	397.8
Valeur brute au 31.12	1'595.5	4'434.4	368.6	6'398.5
Terrains et bâtiments	(190.1)	(327.3)	(138.8)	(656.2)
Installations de production et distribution	(572.7)	(1'759.1)	(21.6)	(2'353.4)
Autres immobilisations corporelles	(8.4)	(128.3)	(19.3)	(156.0)
Dépréciations	(101.9)	(9.6)	-	(111.5)
Amortissements et dépréciations au 31.12	(873.1)	(2'224.3)	(179.7)	(3'277.1)
Terrains et bâtiments	120.0	414.7	172.5	707.2
Installations de production et distribution	493.1	1'585.0	7.9	2'086.0
Autres immobilisations corporelles	4.5	34.0	3.4	41.9
En construction	104.8	176.4	5.1	286.3
Valeur nette comptable au 31.12	722.4	2'210.1	188.9	3'121.4
Note				11

2021	Énergies	Réseaux	Autres	Total
Terrains et bâtiments	347.4	744.9	312.8	1'405.1
Installations de production et distribution	1'069.1	3'391.6	30.0	4'490.7
Autres immobilisations corporelles	14.4	156.4	23.7	194.5
En construction	302.7	212.2	5.2	520.1
Valeur brute au 31.12	1'733.6	4'505.1	371.7	6'610.4
Terrains et bâtiments	(207.1)	(340.4)	(144.2)	(691.7)
Installations de production et distribution	(607.7)	(1'805.4)	(22.0)	(2'435.1)
Autres immobilisations corporelles	(10.8)	(125.0)	(20.4)	(156.2)
Dépréciations	(181.2)	(19.8)	-	(201.0)
Amortissements et dépréciations au 31.12	(1'006.8)	(2'290.6)	(186.6)	(3'484.0)
Terrains et bâtiments	140.3	404.5	168.6	713.4
Installations de production et distribution	461.4	1'586.2	8.0	2'055.6
Autres immobilisations corporelles	3.6	31.4	3.3	38.3
En construction	121.5	192.4	5.2	319.1
Valeur nette comptable au 31.12	726.8	2'214.5	185.1	3'126.4
Note				11

Les immobilisations corporelles comprennent des dépréciations nettes cumulées de MCHF 451.0 au 31 décembre 2021 (MCHF 359.7 au 31 décembre 2020), qui se répartissent comme suit:

- Énergies: MCHF 276.9 (MCHF 188.9 au 31 décembre 2020);
- Réseaux: MCHF 174.1 (MCHF 170.8 au 31 décembre 2020).

La variation de la valeur de ces dépréciations nettes cumulées, entre 2020 et 2021, s'explique par les dépréciations ou les reprises de l'année (note 10), ainsi que par l'amortissement de ces dépréciations au fil du temps.

NOTE 3 | CHIFFRE D'AFFAIRES NET ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

PRINCIPES COMPTABLES

Le chiffre d'affaires est constitué des produits comptabilisés lors :

- De la distribution et de la livraison des fluides (électricité, gaz, énergie thermique, eau potable);
- Du traitement des déchets ainsi que des eaux usées;
- De la réalisation de prestations de services.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque le client obtient le contrôle des biens ou des services, en continu ou à une date spécifique. Les livraisons de fluides sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réception et consommation par les clients. La quantité effectivement consommée est relevée sur les compteurs, une fois par an, pour la majorité des clients. Les produits de l'année incluent par conséquent une estimation pour les fluides, livrés et consommés jusqu'à la fin de la période comptable, mais non facturés (note 17).

Les services rendus en continu, sur une durée supérieure à un an et pour une valeur significative, sont comptabilisés à l'avancement de la prestation. Ces services comprennent notamment les contrats de construction d'ouvrages pour le compte de clients.

Le chiffre d'affaires brut inclut la collecte/refacturation de taxes pour lesquelles SIG agit en qualité d'intermédiaire.

C'est le cas du supplément fédéral et de la taxe CO₂. En vertu d'IFRS 15, ces deux taxes sont exclues du chiffre d'affaires net.

Prestations propres activées

Les prestations propres activées concernent des coûts de main-d'œuvre interne activés dans les immobilisations ou les travaux en cours. Ces coûts, principalement relatifs au bureau d'ingénieurs de SIG, sont présentés dans les charges de personnel. Ils sont subséquentement activés au bilan, avec pour contrepartie la rubrique « prestations propres activées » figurant dans les autres produits d'exploitation.

Participations des clients aux actifs

SIG construit contractuellement des ouvrages dont le but est d'acheminer les énergies, l'eau et la fibre optique chez ses clients. Ces derniers, ainsi que certains partenaires de SIG, contribuent, en payant une participation, au maintien de ces réseaux et au dimensionnement spécifique de certaines installations qui restent la propriété de SIG (note 23).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 17

	2020	2021
Chiffre d'affaires brut	1'010.0	1'064.5
Supplément fédéral	(59.5)	(60.5)
Taxe CO ₂	(48.0)	(52.0)
Chiffre d'affaires net	902.5	952.0
Prestations propres activées	27.8	31.8
Participations clients aux actifs	21.3	21.8
Résultat net sur cessions d'actifs	1.2	0.1
Autres produits d'exploitation	50.3	53.7

Chiffre d'affaires brut

Le chiffre d'affaires brut est constitué des montants reçus et à recevoir pour les biens fournis ainsi que les prestations de services effectués, pour les clients de SIG. Ce chiffre brut est ensuite retraité de certaines taxes (Supplément fédéral, CO₂), en vue de déterminer le chiffre d'affaires net.

En 2021, SIG a réalisé 39% de son chiffre d'affaires brut sur des marchés ouverts à la concurrence, soit un niveau identique à celui de 2020 ; le solde concerne des marchés réglementés, pour lesquels SIG dispose d'un monopole.

Supplément fédéral (LEne¹, art. 35, al. 1)

La société nationale du réseau de transport perçoit auprès des gestionnaires de réseau de distribution (GRD)

un supplément sur la rémunération versée pour l'utilisation du réseau de transport (supplément fédéral) qu'elle verse au fonds pour la promotion des énergies renouvelables. SIG répercuté, conformément au cadre législatif, ce supplément sur les consommateurs finaux.

Taxe CO₂

Taxe incitative visant à réaliser les objectifs en matière de protection du climat, la taxe CO₂ est prélevée sur les ventes de combustibles fossiles, dont le gaz naturel. Cette taxe est reversée à la Confédération par l'importateur de gaz en Suisse, puis est refacturée aux acteurs de la branche d'approvisionnement.

¹ Loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1998

NOTE 4 | ACHATS D'ÉNERGIES**PRINCIPES COMPTABLES**

Les contrats à terme et les swaps d'énergie électrique et de gaz avec livraison physique ne sont pas considérés comme des instruments financiers lorsque SIG les a conclus pour son « propre usage ».

Cette qualification est démontrée dès que les conditions suivantes sont réunies cumulativement :

- Une livraison physique intervient systématiquement ;
- Les volumes achetés correspondent aux besoins d'exploitation de SIG ;
- Les contrats ne sont pas assimilables à des ventes d'options au sens de la norme IFRS 9. Dans le cas particulier des contrats de vente d'électricité, le contrat est assimilable à une vente à terme ferme ou s'apparente à une vente de capacité.

	2020	2021
Achats d'électricité	(79.6)	(108.0)
Achats de gaz	(71.2)	(89.1)
Coûts de transport de l'énergie électrique et du gaz	(39.5)	(40.4)
Achats d'énergies	(190.3)	(237.5)

SIG produit une partie de l'énergie électrique qu'elle vend à ses clients et achète à des tiers le complément nécessaire.

Les achats d'énergies excluent la production d'énergie électrique par SIG et sa filiale SFMCP. Les coûts d'exploitation liés à cette production sont inscrits dans les différents postes de charges du compte de résultat consolidé.

Les principaux ouvrages SIG produisant de l'énergie électrique sont les suivants : les barrages de Verbois et du Seujet, l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers ainsi que les installations photovoltaïques.

Tous les achats de gaz naturel sont effectués auprès de Gaznat (inchangé par rapport à 2020).

NOTE 5 | CHARGES DE PERSONNEL

	2020	2021
Salaires, traitements et rémunération variable	(220.1)	(219.7)
Charges sociales	(21.7)	(22.3)
Charges de retraite	(62.4)	(59.3)
Autres charges de personnel	(4.8)	(5.4)
Charges de personnel	(309.0)	(306.7)

Charges de retraite

Les cotisations versées par SIG à la caisse d'assurance du personnel (CAP), d'un montant de MCHF 43.9 en 2021 (MCHF 44.5 en 2020), sont comptabilisées en déduction de l'engagement de retraite au passif (note 27).

NOTE 6 | AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2020*	2021
Recherche et développement	(8.9)	(17.7)
Frais d'évacuation des déchets	(9.6)	(11.8)
Fournitures et consommables	(45.1)	(45.6)
Honoraires et mandats externes	(25.4)	(31.6)
Frais généraux	(24.3)	(30.5)
Autres charges d'exploitation	(113.3)	(137.2)

* Chiffres comparatifs retraités suite à une amélioration de l'information financière.

NOTE 7 | REDEVANCES

Les redevances que SIG verse à l'État de Genève (« État »), à la Ville de Genève (« Ville »), aux autres communes genevoises (« Communes ») ainsi qu'à la Confédération, sont fixées par les lois listées ci-après :

Utilisation du domaine public (LSIG¹, art. 32, al. 2 et 3)

La redevance rémunère l'État, la Ville et les Communes pour l'utilisation, par SIG, du domaine public, par le biais de ses réseaux de transport et de distribution.

Gestion des eaux (LEaux-GE², art. 86, al. 1, l. f)

La redevance, versée à l'État, vise à permettre la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève.

Droit d'eau (LEaux-GE², art. 33 et RUESS³, art. 22)

La redevance rémunère l'État pour le captage des eaux souterraines par SIG.

Fonds énergie des collectivités publiques (LSIG¹, art. 31, al. 3 et 4)

Le fonds énergie des collectivités publiques a pour objectif de permettre le développement de projets liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie.

Utilisation de la force hydraulique (LEaux-GE², art. 33, LFH⁴, art. 49 et RDE⁵)

La redevance vise à rémunérer l'État pour l'utilisation, par SIG et SFMCP, de l'eau comme force hydraulique.

Micropolluants (LEaux⁶, art. 60b, al. 1)

La taxe vise à financer les mesures que doivent prendre les exploitants de stations d'épuration pour éliminer les CTO (composés traces organiques) dans les eaux usées.

Autres

La ligne "Autres" concerne principalement :

- Des incitations financières versées dans le cadre des différents programmes éco21 ;
- Des charges en lien avec une réduction du droit à l'impôt préalable ;
- La gratuité du traitement des déchets pour certaines œuvres caritatives.

¹ Loi sur l'organisation des Services industriels de Genève du 5 octobre 1973

² Loi sur les eaux du 5 juillet 1961

³ Règlement sur l'utilisation des eaux superficielles et souterraines du 15 septembre 2010

⁴ Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 22 décembre 1916

⁵ Règlement d'application de l'article 8a de la Loi sur les droits d'enregistrement du 1^{er} mars 2004

⁶ Loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991

	Contreparties	2020	2021
Utilisation du domaine public ⁷	État / Ville / Communes	(31.6)	(33.2)
Gestion des eaux	État	(7.1)	(7.1)
Droit d'eau	État	(5.1)	(5.0)
Fonds énergie des collectivités publiques	État	(4.1)	(4.0)
Utilisation de la force hydraulique	État	(10.3)	(10.0)
Micropolluants	Confédération	(5.4)	(5.4)
Autres	Confédération et autres	(10.0)	(10.8)
Redevances		(73.6)	(75.5)

⁷ Ventilation 2020: État (7.9), Ville (9.6), Communes (14.1)

Ventilation 2021: État (8.3), Ville (9.9), Communes (15.0)

NOTE 8 | AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS**PRINCIPES COMPTABLES**

Les amortissements sont déterminés pour chaque composant des actifs ayant un coût significatif par rapport au total de l'actif considéré. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties de façon linéaire. Les durées d'utilité estimées, qui tiennent compte des durées d'utilisation technique et de l'obsolescence technologique, sont les suivantes :

Terrains et bâtiments

- Terrains : aucun amortissement
- Bâtiments : 10 à 80 ans

Installations de production et distribution

- Collecteurs du réseau primaire d'assainissement : 10 à 50 ans
- Installations de production : 5 à 50 ans
- Réseaux de distribution : 20 à 60 ans

Autres immobilisations corporelles

- Véhicules : 5 à 20 ans
- Outils de tarification : 5 à 20 ans
- Autres matériels : 3 à 10 ans

Immobilisations en construction

- Aucun amortissement jusqu'à la mise en service technique de l'immobilisation
- Dans la mesure où une perte de valeur est prévisible lors de la construction, une dépréciation est constatée

Droits d'utilisation

- Terrains : jusqu'à 80 ans
- Locaux : jusqu'à 40 ans

Immobilisations incorporelles

- Logiciels : 3 à 10 ans
- Produits : 3 à 10 ans

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la clôture de chaque exercice, il est procédé à un réexamen de la durée d'utilité et de la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les principes comptables relatifs aux dépréciations sont détaillés dans la note 10.

	2020	2021	Note
Amortissements	(138.9)	(143.8)	11
Dépréciations	(64.7)	(102.4)	10/11
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	(6.6)	(8.0)	
Immobilisations corporelles	(210.2)	(254.2)	
Amortissements	(5.6)	(6.6)	12
Mises au rebut et autres sorties d'immobilisations	-	(2.2)	
Immobilisations incorporelles	(5.6)	(8.8)	
Amortissements	(1.9)	(1.9)	13
Droits d'utilisation	(1.9)	(1.9)	
Amortissements et dépréciations	(217.7)	(264.9)	

NOTE 9 | CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

	2020	2021	Note
Variation de juste valeur des immobilisations financières	(13.0)	(0.2)	10
Rémunération du capital de dotation	(5.0)	(5.0)	21
Intérêts sur emprunts	(7.7)	(7.2)	33
Part des intérêts activés	2.9	-	11
Variation de juste valeur des instruments financiers	-	(0.4)	33
Pertes de change	(0.1)	(2.1)	33
Charge d'actualisation des créances	(0.7)	(1.4)	33
Charges d'actualisation des dettes liées à des droits d'utilisation	(2.3)	(2.3)	13
Autres frais financiers	(1.9)	(2.3)	
Charges financières	(27.8)	(20.9)	
Variation de juste valeur des immobilisations financières	-	37.0	10
Dividendes de participations non consolidées	4.0	4.7	33
Revenus des créances et placements	1.5	1.9	33
Variation de juste valeur des instruments financiers	5.9	-	33
Gains de change	-	2.2	33
Produit d'actualisation des créances	0.6	0.5	33
Produits financiers	12.0	46.3	

La part des intérêts activés correspond aux intérêts intercalaires calculés sur certaines immobilisations corporelles en construction (note 11). En 2020, SIG avait appliqué un taux d'intérêt intercalaire de 1.65%. En 2021, le financement externe considéré comme "alloué à ces actifs" a été entièrement utilisé ; plus aucun intérêt intercalaire n'est donc comptabilisé.

NOTE 10 | CORRECTIONS DE VALEURS

PRINCIPES COMPTABLES

À chaque clôture, une analyse est effectuée pour identifier les éventuels indices de pertes de valeur de certains actifs (ou la disparition de ces indices, lorsque ceux-ci ont été identifiés lors de clôtures précédentes).

Si de tels indices sont constatés, la valeur recouvrable des actifs concernés est réévaluée. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs suivantes : prix de vente net de l'actif et valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés).

La valeur recouvrable de chaque actif en service ou en construction est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient, ou au niveau des projets lorsque l'approche par unité n'est pas possible. Cette dernière correspond aux activités des secteurs.

Lorsque la valeur nette comptable d'une immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, une

dépréciation, correspondant à l'écart constaté, est comptabilisée dans le compte de résultat.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les méthodes de calcul, retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs, reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- Durée des projections : 20 ans (activités matures) ou 30 ans (projets) ;
- Prise en compte d'une valeur terminale ;
- Taux d'actualisation : WACC¹ propre à chaque activité ;
- Base des estimations des flux de trésorerie : plans financiers des activités ou des projets concernés.

D'autres hypothèses, de nature opérationnelle et propres à chaque activité (telles que le rythme de construction des ouvrages ou de raccordement des réseaux aux clients, les conditions de commercialisation ou le cours EUR/CHF), peuvent impacter significativement la valeur d'utilité.

¹ Weighted Average Cost of Capital (Coût moyen pondéré du capital)

Activités SIG	Secteurs	2020	2021	Note	Indice de perte de valeur	WACC	WACC
						2020	2021
Télécom	Réseaux	(9.6)	(9.5)		Pertes comptables et informations nouvelles relatives aux évolutions des marchés et aux projections financières	4.2%	4.2%
Énergie thermique	Énergies	(37.4)	(71.7)			4.5%	4.5%
Valorisation des déchets	Énergies	(17.7)	(20.4)			4.2%	4.2%
Mobilité électrique	Réseaux	-	(0.8)			-	7.2%
(Pertes) de valeur		(64.7)	(102.4)	11			

Immobilisations financières	2020	2021	Note	Indice de (pertes)/reprises de valeur	WACC	WACC
					2020	2021
Participations non consolidées	(13.0)	37.0	15	Informations nouvelles relatives à l'évolution des marchés de l'électricité	5.0%	4.7%
Prêts et créances	-	(0.2)	15			
Variation de juste valeur	(13.0)	36.8				

Analyse de sensibilité des hypothèses critiques

Les valeurs recouvrables comprennent notamment l'utilisation des dernières données techniques et financières connues.

Certaines autres hypothèses peuvent faire varier la valeur recouvrable de manière significative. À titre d'exemple, une variation de 10% des puissances et volumes consommés aurait un impact de MCHF 34.0 sur la valorisation de l'activité Énergie thermique.

NOTE 11 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition ou aux coûts effectifs comptabilisés lors de leur construction. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements, calculés dès la mise en service de l'actif, et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif lorsqu'elles sont destinées à

allonger la durée d'utilité initialement estimée du bien ou lorsqu'elles permettent d'en améliorer le rendement.

Les coûts d'emprunts directement attribuables à la construction des immobilisations sont activés en tant qu'éléments de coût (intérêts intercalaires), sur la durée nécessaire pour terminer et préparer l'actif en vue de son utilisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Notes 8 et 10

	Terrains et bâtiments	Installations de production et distribution	Autres immob. corporelles	En construction	Total	Note
2020						
Valeur brute au 01.01	1'350.0	4'341.0	197.8	369.5	6'258.3	
Investissements	-	-	-	219.1	219.1	
Part des intérêts activés	-	-	-	2.9	2.9	9
Reclassements	-	0.1	(0.1)	-	-	
Mises en service	26.3	152.4	14.9	(193.6)	-	
Désinvestissements	(12.9)	(54.1)	(14.7)	(0.1)	(81.8)	
Valeur brute au 31.12	1'363.4	4'439.4	197.9	397.8	6'398.5	
Amortissements et dépréciations 01.01	(639.2)	(2'220.7)	(158.9)	(129.9)	(3'148.7)	
Amortissements	(25.7)	(101.7)	(11.5)	-	(138.9)	8
Dépréciations	-	-	-	(64.7)	(64.7)	8/10
Mises en service	(2.4)	(80.7)	-	83.1	-	
Désinvestissements	11.1	49.7	14.4	-	75.2	
Amortissements et dépréciations 31.12	(656.2)	(2'353.4)	(156.0)	(111.5)	(3'277.1)	
Valeur nette comptable au 31.12	707.2	2'086.0	41.9	286.3	3'121.4	
2021						
Valeur brute au 01.01	1'363.4	4'439.4	197.9	397.8	6'398.5	
Mouvements de périmètre	-	9.4	-	2.4	11.8	
Investissements	-	-	-	249.5	249.5	
Part des intérêts activés	-	-	-	-	-	9
Reclassements ¹	33.0	(33.5)	0.5	-	-	
Mises en service	12.5	108.9	6.6	(128.0)	-	
Désinvestissements	(3.8)	(33.5)	(10.5)	(1.6)	(49.4)	
Valeur brute au 31.12	1'405.1	4'490.7	194.5	520.1	6'610.4	
Amortissements et dépréciations 01.01	(656.2)	(2'353.4)	(156.0)	(111.5)	(3'277.1)	
Mouvements de périmètre	-	(2.0)	-	-	(2.0)	
Amortissements	(27.1)	(106.3)	(10.4)	-	(143.8)	8
Reclassements ¹	(11.4)	11.6	(0.2)	-	-	
Dépréciations	-	-	-	(102.4)	(102.4)	8/10
Mises en service	-	(12.9)	-	12.9	-	
Désinvestissements	3.0	27.9	10.4	-	41.3	
Amortissements et dépréciations 31.12	(691.7)	(2'435.1)	(156.2)	(201.0)	(3'484.0)	
Valeur nette comptable au 31.12	713.4	2'055.6	38.3	319.1	3'126.4	

¹ Suite à une amélioration de l'information financière dans une filiale en 2021, la répartition des actifs par catégorie a été alignée sur les principes de SIG.

NOTE 12 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées lorsqu'elles sont identifiables séparément. Elles résultent :

- D'un droit contractuel ;
- De leur capacité à être cédées individuellement ou avec d'autres actifs.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût historique, correspondant au prix payé par SIG lors de leur acquisition. Leurs valeurs brutes sont diminuées des amortissements calculés dès la mise en service de l'actif et des éventuelles dépréciations de valeur (note 8).

Les coûts des développements internes, destinés à adapter les logiciels acquis aux particularités de SIG afin d'étendre leurs avantages au-delà de leurs spécificités initiales, sont activés.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

2020	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01	62.1	16.7	0.2	79.0	
Investissements	-	10.7	-	10.7	
Mises en service	11.8	(11.8)	-	-	
Désinvestissements	(4.3)	-	-	(4.3)	
Valeur brute au 31.12	69.6	15.6	0.2	85.4	
Amortissements cumulés au 01.01	(46.3)	-	-	(46.3)	
Amortissements	(5.6)	-	-	(5.6)	8
Désinvestissements	4.3	-	-	4.3	
Amortissements cumulés au 31.12	(47.6)	-	-	(47.6)	
Valeur nette comptable au 31.12	22.0	15.6	0.2	37.8	

2021	En service	En développ.	Goodwill	Total	Note
Valeur brute au 01.01	69.6	15.6	0.2	85.4	
Investissements	-	11.4	-	11.4	
Mises en service	9.7	(9.7)	-	-	
Désinvestissements	(2.4)	-	-	(2.4)	
Valeur brute au 31.12	76.9	17.3	0.2	94.4	
Amortissements cumulés au 01.01	(47.6)	-	-	(47.6)	
Amortissements	(6.6)	-	-	(6.6)	8
Désinvestissements	0.3	-	-	0.3	
Amortissements cumulés au 31.12	(53.9)	-	-	(53.9)	
Valeur nette comptable au 31.12	23.0	17.3	0.2	40.5	

NOTE 13 | DROITS D'UTILISATION ET DETTES LIÉES À DES DROITS D'UTILISATION

PRINCIPES COMPTABLES

SIG comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation et des dettes résultant des obligations locatives y relatives. SIG loue des terrains, principalement sous forme de droits de superficie, pour exercer ses activités dans le domaine des eaux et des traitements des déchets sur des durées fixes jusqu'à 80 ans, ainsi que des locaux pour ses autres activités sur des durées fixes jusqu'à 40 ans.

Au passif, les obligations locatives sont évaluées initialement sur la base de la valeur des paiements de location qui ne sont pas encore réglés au début des contrats, escomptés au taux marginal d'endettement. En miroir, les actifs de droits d'utilisation reflètent les obligations locatives, les coûts directs initiaux et de rénovation/déman-

tèlement, réduits de tous les avantages octroyés par SIG comme preneur. Ils sont amortis de manière linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité de l'actif loué.

La réévaluation des obligations intervient dans les cas de changements de contrats avec un ajustement correspondant de l'actif lié.

Les contrats de courtes durées ou de faible valeur sont directement enregistrés en charges d'exploitation lorsqu'ils ne représentent pas un engagement significatif.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Note 8

Droits d'utilisation

2020	Terrains	Locaux et Autres	Total	Note
Valeur brute au 01.01	52.0	13.1	65.1	
Investissements	-	2.1	2.1	
Désinvestissements	(0.5)	-	(0.5)	
Valeur brute au 31.12	51.5	15.2	66.7	
Amortissements cumulés au 01.01	(1.0)	(1.0)	(2.0)	
Amortissements	(1.0)	(0.9)	(1.9)	8
Désinvestissements	-	-	-	
Amortissements cumulés au 31.12	(2.0)	(1.9)	(3.9)	
Valeur nette comptable au 31.12	49.5	13.3	62.8	

2021	Terrains	Locaux et Autres	Total	Note
Valeur brute au 01.01	51.5	15.2	66.7	
Investissements	-	-	-	
Désinvestissements	-	-	-	
Valeur brute au 31.12	51.5	15.2	66.7	
Amortissements cumulés au 01.01	(2.0)	(1.9)	(3.9)	
Amortissements	(1.0)	(0.9)	(1.9)	8
Désinvestissements	-	-	-	
Amortissements cumulés au 31.12	(3.0)	(2.8)	(5.8)	
Valeur nette comptable au 31.12	48.5	12.4	60.9	

Dettes liées à des droits d'utilisation

	2020	2021	Note
Dettes liées à des droits d'utilisation au 01.01	62.9	63.3	
Paielements minimaux	(3.5)	(3.5)	
Nouveaux contrats	2.0	0.1	
Sorties de contrats	(0.4)	-	
Effet d'actualisation	2.3	2.3	9
Dettes liées à des droits d'utilisation au 31.12	63.3	62.2	
Non courants	60.1	59.0	
Courants	3.2	3.2	

Au 31 décembre 2021, le taux marginal d'endettement moyen pondéré applicable aux obligations locatives était de 3.80%. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives se sont élevées à MCHF 2.3 en 2021, soit un montant identique à celui de 2020 (note 9). Une analyse des échéances des dettes locatives est présentée en note 33. Les locations de courtes durées ou de faibles valeurs sont comptabilisées en charges d'exploitation pour MCHF 1.6 en 2021 et MCHF 1.4 en 2020 (note 6).

NOTE 14 | PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE**PRINCIPES COMPTABLES****Coentreprises**

Les "coentreprises" sont fondées sur des accords contractuels par le biais desquels SIG exerce, avec d'autres partenaires, un contrôle conjoint. Dans le cadre de ces accords, les partenaires ont des droits sur l'actif net de l'entreprise.

Associées

Les "associées" sont des sociétés sur lesquelles SIG exerce une influence notable qui se matérialise par la possibilité de participer aux décisions des politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans pour autant exercer un contrôle total ou conjoint sur ces politiques.

L'influence notable est présumée lorsque SIG détient 20%, au moins, des droits de vote.

Les participations dans les "coentreprises" et les "associées" sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ensuite, la variation de l'actif net de la "coentreprise" ou de "l'associée" est enregistrée par SIG, pour le montant correspondant à sa quote-part.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La valeur de la participation EOSH est sensible aux prix du marché de l'électricité, au taux de change EUR/CHF et aux variations de la consommation (note 10).

2020	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01	253.5	64.1	1.2	0.8	319.6	
Investissements	-	-	-	2.4	2.4	
Désinvestissements	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus	(1.0)	(4.1)	-	-	(5.1)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	2.2	-	-	-	2.2	22
Quote-part de résultat	11.7	5.0	-	2.0	18.7	
Valeur au 31.12	266.4	65.0	1.2	5.2	337.8	

2021	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total	Note
Valeur au 01.01	266.4	65.0	1.2	5.2	337.8	
Investissements	-	-	-	-	-	
Désinvestissements	-	-	-	-	-	
Dividendes reçus	(2.1)	(4.8)	-	(2.0)	(8.9)	
Quote-part des autres éléments du résultat global	16.6	-	-	-	16.6	22
Quote-part de résultat	(13.8)	9.6	-	2.3	(1.9)	
Valeur au 31.12	267.1	69.8	1.2	5.5	343.6	

EOSH

Les comptes d'EOS Holding SA (EOSH) sont directement impactés par les résultats de sa participation Alpiq, qu'elle détient à hauteur de 33.3%. Compte tenu de sa quote-part dans EOSH (20.4%), SIG a bénéficié indirectement des gains d'Alpiq en 2020 (MCHF 99.0) mais a subi l'effet de ses pertes en 2021 (MCHF -271.0). Les autres activités d'EOSH, bien que présentant, une nouvelle fois, des résultats positifs, n'ont limité que partiellement l'effet négatif précité.

Chaque année, SIG procède également à une analyse de la valeur de sa participation dans EOSH. Au 31 décembre 2021, aucune correction de valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Informations financières des coentreprises et associées

Les montants ci-après représentent les valeurs extraites des états financiers des "coentreprises" et des "associées", après mise en conformité de ces derniers, avec les exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

2020	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'704.2	195.5	25.1	11.3	
Actifs courants	225.7	164.7	4.2	52.0	
Passifs non courants	(327.9)	(27.1)	(22.4)	(1.7)	
Passifs courants	(47.7)	(142.8)	(0.8)	(38.9)	
Capitaux propres	1'554.3	190.3	6.1	22.7	
Produits	87.1	545.0	1.6	60.3	
Charges	(29.7)	(534.0)	(1.7)	(54.4)	
Résultat de l'exercice	57.4	11.0	(0.1)	5.9	
Autres éléments du résultat global	10.9	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	68.3	11.0	(0.1)	5.9	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	266.4	65.0	1.2	5.2	337.8
Valeur de mise en équivalence	266.4	65.0	1.2	5.2	337.8
Quote-part de SIG au résultat	11.7	5.0	-	2.0	18.7
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	2.2	-	-	-	2.2
2021	EOSH	Gaznat	Autres associées	Co-entreprises	Total
Actifs non courants	1'666.3	192.2	26.5	11.8	
Actifs courants	170.7	273.7	3.2	55.0	
Passifs non courants	(289.9)	(255.7)	(21.0)	(53.4)	
Passifs courants	(41.4)	(65.7)	(2.1)	(1.7)	
Capitaux propres	1'505.7	144.5	6.6	11.7	
Produits	85.4	888.1	3.7	76.7	
Charges	(155.5)	(873.7)	(3.5)	(70.7)	
Résultat de l'exercice	(70.1)	14.4	0.2	6.0	
Autres éléments du résultat global	25.1	-	-	-	
Résultat global de l'exercice	(45.0)	14.4	0.2	6.0	
Quote-part de SIG aux capitaux propres	267.1	69.8	1.2	5.5	343.6
Valeur de mise en équivalence	267.1	69.8	1.2	5.5	343.6
Quote-part de SIG au résultat	(13.8)	9.6	-	2.3	(1.9)
Quote-part de SIG aux autres éléments du résultat global	16.6	-	-	-	16.6

NOTE 15 | IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les immobilisations financières, composées de titres de participations non consolidés et d'instruments financiers dérivés, sont des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat. Les prêts et créances sont des actifs financiers valorisés au coût amorti (note 33).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les conventions liant les actionnaires d'EDH et de SPRAG ne permettant pas de conclure à l'influence notable de SIG sur ces participations; ces dernières sont comptabilisées dans les immobilisations financières à leur juste valeur (note 10).

2020	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01	175.0	24.7	1.8	29.2	9.1	11.3	251.1	
Investissements	-	-	-	-	4.4	-	4.4	
Désinvestissements	-	-	-	(5.8)	(0.2)	-	(6.0)	
Variation juste valeur	(13.0)	-	-	-	-	(3.3)	(16.3)	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(0.2)	(0.2)	
Valeur au 31.12	162.0	24.7	1.8	23.4	13.3	7.8	233.0	
Non courant	162.0	24.7	1.8	17.7	7.0	4.4	217.6	
Courant	-	-	-	5.7	6.3	3.4	15.4	19

2021	Participations non consolidées			Prêts et créances		Instruments financiers dérivés	Total	Note
	EDH	SPRAG	Autres	EnBW	Autres			
Valeur au 01.01	162.0	24.7	1.8	23.4	13.3	7.8	233.0	
Investissements	-	-	-	-	0.2	-	0.2	
Désinvestissements	-	-	-	(6.4)	(9.9)	-	(16.3)	
Variation juste valeur	37.0	-	-	(0.6)	(0.2)	102.9	139.1	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	
Valeur au 31.12	199.0	24.7	1.8	16.4	3.4	110.7	356.0	
Non courant	199.0	24.7	1.8	10.7	3.1	103.0	342.3	
Courant	-	-	-	5.7	0.3	7.7	13.7	19

EDH

SIG détient 15.1% du capital-actions de la société EnergieDienst Holding AG (EDH).

EDH génère ses revenus principalement de la vente d'énergie électrique en euros. Sa valorisation est donc sensible à la variation du taux EUR/CHF, ainsi qu'au prix de l'électricité sur le marché. Ces éléments ont nécessité des corrections de juste valeur sur cette participation pour un montant net cumulé de MCHF 92.7 au 31 décembre 2021, incluant une reprise de valeur de MCHF 37.0 en 2021.

Comme les années précédentes, SIG a estimé, au 31 décembre 2021, que la valeur boursière n'était pas représentative de la valeur de la société, en raison, notamment, de la faible proportion de flottant (note 33).

Compte tenu des informations prospectives communiquées par la Direction d'EDH, la valorisation de cette participation a donc été une nouvelle fois réalisée sur la base de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, conformément à la classification en niveau 3 selon la norme IFRS 13. Sur cette base, la valorisation de la participation dans EDH s'est établie à MCHF 199.0 au 31 décembre 2021. Selon le dernier cours de bourse de 2021, la valeur de la participation dans EDH se serait élevée à MCHF 231.4 (MCHF 140.6 au 31 décembre 2020).

Cet écart de valeur fait l'objet d'une réserve de la part de l'organe de révision.

SPRAG

SIG détient 13.2% du capital-actions de la société Swisspower Renewables AG (SPRAG).

En raison d'une baisse des rendements futurs attendus, la valeur de cette participation a été corrigée dans le passé pour MCHF 10.4. Au 31 décembre 2021, aucune correction de juste valeur supplémentaire n'a été estimée nécessaire par SIG.

Instruments financiers dérivés

La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à l'actif est compensée par celle des instruments financiers dérivés au passif (note 24).

NOTE 16 | STOCKS

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks comprennent des matériaux utilisés pour la construction des ouvrages et réseaux de SIG ainsi que des pièces de maintenance pour leur exploitation.

Ces stocks sont valorisés à la valeur la plus basse entre le coût d'achat, calculé selon la méthode du coût moyen pondéré, et la valeur de réalisation.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Une provision pour dépréciation de stocks est constituée principalement lorsque des éléments stockés sont considérés comme obsolètes.

	2020	2021
Matériel affecté à la construction	8.7	9.6
Matériel affecté à l'exploitation	13.9	14.6
Provision pour dépréciation de stocks	(5.0)	(5.1)
Stocks	17.6	19.1

Le mouvement de la provision pour stocks obsolètes est le suivant:

	2020	2021
Provision pour stocks au 01.01	(4.6)	(5.0)
(Dotation)/Dissolution	(0.4)	(0.1)
Utilisation	-	-
Provision pour stocks au 31.12	(5.0)	(5.1)

Les stocks passés en pertes ont totalisé MCHF 0.1 en 2021, soit un montant identique à celui de 2020.

NOTE 17 | CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

PRINCIPES COMPTABLES

Les clients sont comptabilisés au coût amorti, correspondant en général à la valeur de la transaction (note 33).

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

À la date de clôture, le chiffre d'affaires brut des fluides (eau potable, eaux usées, gaz et électricité) et de la valorisation des déchets, livrés ou réalisés mais non facturés, est estimé sur la base de statistiques relatives aux consommations et aux prix de vente.

Un test de dépréciation est régulièrement effectué sur les créances significatives. Cette évaluation du risque de crédit se fonde sur une estimation interne, basée sur des événements survenus avant la clôture. Une provision complémentaire pour dépréciation sur débiteurs, est calculée statistiquement, sur la base de l'historique des pertes actuelles et attendues dans le futur.

	2020	2021
Créances commerciales - tiers	141.3	147.1
Créances commerciales - coentreprises et associées	0.3	-
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(4.5)	(4.8)
Travaux en cours	3.4	5.6
Clients	140.5	147.9
Autres créances - tiers	3.4	3.3
Ventes d'énergies - tiers	2.3	1.3
Autres créances	5.7	4.6
Clients et autres créances	146.2	152.5

La rubrique « Créances commerciales - tiers » inclut les actifs de contrats (fluides livrés en compteurs au 31 décembre mais non facturés) pour un montant estimé de MCHF 45.3 au 31 décembre 2021 (MCHF 47.4 au 31 décembre 2020).

L'ancienneté des créances commerciales et les corrections de valeur sont les suivantes :

	2020	2021
Créances commerciales courantes	127.0	132.2
Créances commerciales en retard de 1 à 30 jours	6.1	5.6
Créances commerciales en retard depuis plus de 31 jours	8.5	9.3
Provision pour dépréciation sur créances commerciales	(4.5)	(4.8)
Créances commerciales	137.1	142.3

Les provisions pour dépréciations sur créances commerciales au 31 décembre concernent principalement les créances ayant un retard de plus de 31 jours. Les créances échues depuis 30 jours ou moins ne sont pas provisionnées car elles sont estimées recouvrables.

Les mouvements de la provision pour dépréciation de créances commerciales sont les suivants :

	2020	2021	Note
Provision pour dépréciation de créances commerciales au 01.01	(2.3)	(4.5)	
(Dotation)/Dissolution	(3.3)	(1.6)	
Utilisation	1.1	1.3	
Provision pour dépréciation de créances commerciales au 31.12	(4.5)	(4.8)	

Les pertes sur créances commerciales se sont élevées à MCHF 1.3 au 31 décembre 2021 (MCHF 1.1 au 31 décembre 2020) et étaient toutes provisionnées.

NOTE 18 | COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation actifs concernent des engagements contractuels en faveur de SIG, dont le montant est connu à la clôture et dont l'encaissement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2020	2021	Note
Comptes de régularisation - tiers	19.5	16.8	
Comptes de régularisation - coentreprises et associées	1.2	2.5	
Comptes de régularisation actifs	20.7	19.3	

NOTE 19 | AUTRES ACTIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres actifs financiers comprennent des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur ainsi que des prêts et créances évalués au coût amorti (note 33).

	2020	2021	Note
Instruments financiers dérivés	3.4	7.7	15
Créance EnBW et autres	12.0	6.0	33
Autres actifs financiers	15.4	13.7	15

NOTE 20 | LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Les liquidités et équivalents de liquidités font partie de la catégorie des actifs financiers au coût amorti (note 33). Ils comprennent les liquidités et les autres placements à court terme ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois.

	2020	2021	Note
Liquidités	64.1	42.6	
Placements à court terme	3.2	6.9	
Liquidités et équivalents de liquidités	67.3	49.5	33

SIG dispose de lignes de crédit, dont le niveau est fixé en fonction de ses besoins et revu périodiquement avec ses partenaires financiers.

	2020	2021	Note
Limite des lignes de crédit	165.0	155.0	
Utilisation des lignes de crédit	-	25.0	

Les tableaux ci-après détaillent certains éléments des flux de trésorerie consolidés :

	2020	2021	Note
Résultat net consolidé	51.8	7.4	
Produits et charges monétaires			
Intérêts sur emprunts	7.7	7.2	9
Rémunération du capital de dotation	5.0	5.0	9
Autres charges/(produits) financiers	0.9	-	
Produits d'investissements	(4.0)	(4.7)	9
Produits et charges non monétaires			
Part au résultat des participations mises en équivalence	(18.7)	1.9	14
Amortissements et dépréciations des immobilisations	217.7	264.9	8
Variation de juste valeur des immobilisations financières	13.0	(36.8)	9
Part des intérêts activés	(2.9)	-	9
Pertes de change	0.1	2.1	9
Autres charges/(produits) financiers	1.9	1.8	
Variation de juste valeur des instruments financiers	(5.9)	-	9
Résultat d'exploitation - EBITDA	266.6	248.8	

	2020	2021	Note
Variation des stocks	(0.6)	(1.5)	16
Variation des clients et autres créances	12.2	(6.3)	17
Variation des comptes de régularisation actifs	1.9	1.4	18
(Augmentation)/Diminution des actifs d'exploitation	13.5	(6.4)	
Variation des fournisseurs et autres créanciers	(6.9)	40.9	28
Variation des comptes de régularisation passifs	10.6	(1.8)	29
Augmentation/(Diminution) des passifs d'exploitation	3.7	39.1	
Variation de l'actif d'exploitation net	17.2	32.7	

NOTE 21 | CAPITAL DE DOTATION

L'article 3 de la LSIG fixe le montant du capital de dotation, son taux de rémunération, soit 5.0% l'an, ainsi que ses détenteurs et leur part (note 9).

Les propriétaires de SIG sont :

- l'État: MCHF 55.0
- la Ville: MCHF 30.0
- les Communes: MCHF 15.0.

NOTE 22 | RÉSULTAT ET RÉSERVES

2020	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01	(47.5)	2'139.3	105.4	(612.7)	2.2	1'586.7
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	47.5	(35.4)	(12.1)	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	49.3	-	-	-	-	49.3
Attribution du résultat net	49.3	2'103.9	93.3	(612.7)	2.2	1'636.0
Juste valeur des couvertures	-	-	0.5	-	(0.4)	0.1
Écarts de conversion	-	-	(0.2)	-	-	(0.2)
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	-	-	0.3	-	(0.4)	(0.1)
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	1.9	63.7	-	65.6
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	-	-	1.9	63.7	-	65.6
Résultat et réserves au 31.12	49.3	2'103.9	95.5	(549.0)	1.8	1'701.5
Note					33	
2021	Résultat	Fonds de réserve	Réserves de conso.	Gains et pertes actuariels	Réserve de couverture	Total
Résultat et réserves au 01.01	49.3	2'103.9	95.5	(549.0)	1.8	1'701.5
Attribution du résultat net consolidé de l'exercice précédent	(49.3)	32.6	16.7	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice	5.6	-	-	-	-	5.6
Dividendes versés aux propriétaires	-	(10.0)	-	-	-	(10.0)
Attribution du résultat net	5.6	2'126.5	112.2	(549.0)	1.8	1'697.1
Juste valeur des couvertures	-	-	1.5	-	1.5	3.0
Écarts de conversion	-	-	4.9	-	-	4.9
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés en résultat net	-	-	6.4	-	1.5	7.9
Réévaluation des engagements actuariels	-	-	10.2	203.4	-	213.6
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés en résultat net	-	-	10.2	203.4	-	213.6
Résultat et réserves au 31.12	5.6	2'126.5	128.8	(345.6)	3.3	1'918.6
Note					33	

Fonds de réserve

Conformément à l'art. 28 LSIG et à l'art. 35 LOIDP¹, le fonds de réserve est constitué des résultats cumulés des activités de SIG (hors effets de consolidation et actuariels).

Réserves de consolidation

Ces réserves concernent les effets cumulés, sur les fonds propres, de la consolidation des filiales, des coentreprises, et des associées. Les écarts de conversion concernent les comptes annuels des entités du Groupe EOSH, qui utilisent des monnaies autres que le franc suisse.

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels concernent les engagements de retraite. Ils résultent, d'une part, des écarts entre les hypothèses antérieures et ce qui s'est effectivement produit et, d'autre part, de l'impact des changements apportés aux hypothèses actuarielles. Ces dernières comprennent notamment le taux d'actualisation, l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite, la durée résiduelle de l'emploi et les tables de mortalité.

Réserve de couverture

Cette réserve cumule la part « efficace » de l'ajustement, à la juste valeur, des instruments financiers dérivés de couverture des flux de trésorerie (note 33).

¹ Loi sur l'organisation des institutions de droit public, du 22 septembre 2017.

NOTE 23 | PRODUITS DIFFÉRÉS

PRINCIPES COMPTABLES

Participations clients aux actifs

Au moment de leur encaissement, les participations des clients et partenaires au financement des actifs de SIG sont comptabilisées sous la rubrique « produits différés ». Elles sont ensuite enregistrées dans le résultat linéairement, selon la durée d'utilité de l'actif concerné (note 3).

Versements anticipés

Cette rubrique concerne essentiellement des prestations des activités Télécom, et plus accessoirement de l'Énergie thermique, en lien avec des contrats de droit d'utilisation d'installations et de services par des tiers. Lorsque les

versements sont uniques ou périodiques, les revenus perçus d'avance sont inscrits au passif. Ils sont ensuite répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle.

Acomptes reçus sur travaux en cours

Les acomptes reçus sur travaux en cours sont en lien avec des contrats de construction qui courent sur deux exercices, mais dont la durée est généralement inférieure à 12 mois, et pour lesquels SIG enregistre les produits générés à l'achèvement des travaux. Les pertes identifiées sont comptabilisées immédiatement (note 3).

2020	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
Produits différés au 01.01	611.5	24.8	12.8	649.1
Augmentation	23.9	8.7	13.0	45.6
Diminution	(21.3)	(2.1)	(10.3)	(33.7)
Produits différés au 31.12	614.1	31.4	15.5	661.0
Non courants	593.1	28.4	-	621.5
Courants	21.0	3.0	15.5	39.5

2021	Participations clients aux actifs	Versements anticipés	Acomptes reçus sur travaux en cours	Total
Produits différés au 01.01	614.1	31.4	15.5	661.0
Mouvements de périmètre	1.4	-	-	1.4
Augmentation	34.8	6.8	13.2	54.8
Diminution	(21.8)	(4.3)	(17.1)	(43.2)
Produits différés au 31.12	628.5	33.9	11.6	674.0
Non courants	606.6	30.3	-	636.9
Courants	21.9	3.6	11.6	37.1

NOTE 24 | AUTRES PASSIFS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur (note 33).

	2020	2021	Note
Autres passifs financiers au 01.01	14.4	5.2	
Augmentation	-	-	
Diminution	-	-	
Variation juste valeur	(9.2)	100.5	
Autres	-	1.0	
Autres passifs financiers au 31.12	5.2	106.7	33
Non courants	4.2	100.6	
Courants	1.0	6.1	

La valorisation des instruments financiers dérivés actifs (MCHF 110.7 au 31 décembre 2021 - cf. note 15) est compensée par la valorisation des instruments financiers dérivés passifs (MCHF 106.7 au 31 décembre 2021). La variation, entre 2020 et 2021, des soldes ouverts au 31 décembre, résulte de l'augmentation des prix de l'électricité sur le marché.

NOTE 25 | EMPRUNTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les emprunts sont classés dans la catégorie des dettes financières évaluées au coût amorti (note 33).

Lors de leur première comptabilisation, les emprunts sont enregistrés à la juste valeur des liquidités reçues (note 1), diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Ces coûts font partie intégrante du taux d'intérêt effectif des emprunts et représentent la différence entre la valeur initiale de la transaction et sa valeur de remboursement.

Tous les emprunts ont été souscrits en franc suisse. Ils ont été contractés, directement ou par l'intermédiaire de brokers, auprès de tiers, d'institutions bancaires ou d'investisseurs.

En juin 2015, SIG a également émis sur le marché suisse un emprunt obligataire de MCHF 150.0, d'une durée de 10 ans. Cet emprunt porte un coupon annuel de 1.25%.

Après la comptabilisation initiale, les coûts directement attribuables à la transaction sont amortis sur la durée de vie de l'emprunt concerné, en application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts remboursés durant les 12 mois suivant la date de clôture, ainsi que les intérêts courus y afférents, sont présentés dans les passifs courants; les autres figurent dans les passifs non courants.

Les risques de taux d'intérêt et de liquidités sont présentés dans la note 33.

Le taux d'intérêt effectif moyen s'est élevé à 1.70% en 2021, soit un taux identique à celui de 2020.

Entité	Taux d'intérêt	Echéance	Remboursement	2020	2021	Note	
SIG	1.80%	2021	à l'échéance	50.0	-		
	0.50%	2022	à l'échéance	-	25.0		
	1.25%	2025	à l'échéance	150.3	150.3		
	3.51%	2033	périodique	26.0	24.0		
	3.80%	2033	périodique	26.0	24.0		
	3.69%	2033	périodique	26.0	24.0		
	3.80%	2033	périodique	26.0	24.0		
Emprunts à taux fixe - SIG				304.3	271.3		
SFMCP	1.50%	2021	périodique	1.2	-		
	1.67%	2022	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.61%	2023	périodique	4.5	3.0		
	2.16%	2025	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.17%	2027	à l'échéance	5.0	5.0		
	2.27%	2028	à l'échéance	5.0	5.0		
Cadiom	2.02%	2030	périodique	3.8	3.5		
	2.27%	2023	à l'échéance	6.0	6.0		
	2.15%	2023	périodique	4.0	3.8		
CADZiplo	1.50%	2028	périodique	8.8	8.0		
	3.00%	2025	à l'échéance	-	2.0		
	3.00%	2030	périodique	-	1.8		
Securelec	3.00%	2023	périodique	-	0.6		
	4.90%	2051	périodique	0.2	0.2		
Emprunts à taux fixe - filiales				48.5	48.9		
SIG	Libor 3 mois	+ 0.40%	2023	périodique	13.4	8.9	
	Libor 3 mois	+ 0.40%	2023	périodique	6.6	4.4	
	Libor 3 mois	+ 0.48%	2039	périodique	61.6	58.3	
Emprunts à taux variable - SIG				81.6	71.6		
Intérêts courus sur emprunts				5.4	5.0		
Emprunts non courants et courants				439.8	396.8		
Non courants				362.4	340.8	33	
Courants				77.4	56.0	33	
Variations des emprunts				2020	2021	Note	
Emprunts au 01.01				478.0	439.8		
Mouvements de périmètre				-	4.4		
Augmentation d'emprunts				-	25.0		
Remboursement d'emprunts				(37.6)	(72.0)		
Variation des intérêts courus				(0.6)	(0.4)		
Emprunts au 31.12				439.8	396.8		

NOTE 26 | PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Des provisions sont comptabilisées si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- SIG a une obligation actuelle générée par un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques pour les contreparties, sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

Les estimations des provisions tiennent compte des flux de trésorerie futurs et des facteurs d'actualisation, tels que le taux d'inflation et le taux sans risque, pour considérer l'effet du passage du temps.

2020	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01	66.0	6.3	13.5	6.4	6.1	98.3
Dotation	9.4	0.1	-	-	-	9.5
Dissolution	0.0	(0.7)	(0.9)	-	(5.4)	(7.0)
Actualisation	-	-	-	-	-	-
Utilisation	(22.4)	-	(1.9)	-	-	(24.3)
Provisions au 31.12	53.0	5.7	10.7	6.4	0.7	76.5
Non courantes	48.9	5.7	9.8	6.4	0.6	71.4
Courantes	4.1	-	0.9	-	0.1	5.1

2021	FPPA	Rénovation des postes MT/BT	Fermeture de la décharge de Châtillon	Démant. de l'usine des Cheneviers	Autres risques	Total
Provisions au 01.01	53.0	5.7	10.7	6.4	0.7	76.5
Dotation	1.2	0.1	-	-	-	1.3
Dissolution	-	(0.1)	(0.3)	-	(0.1)	(0.5)
Actualisation	-	0.8	(0.3)	(0.2)	-	0.3
Utilisation	(17.4)	-	-	-	-	(17.4)
Provisions au 31.12	36.8	6.5	10.1	6.2	0.6	60.2
Non courantes	31.1	5.5	9.6	6.2	0.4	52.8
Courantes	5.7	1.0	0.5	-	0.2	7.4

FPPA (Fonds de péréquation pluriannuelle)

Dans le respect de l'article 168 al. 1 de la Constitution de la République et canton de Genève, qui stipule que «l'approvisionnement et la distribution d'eau et d'électricité, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées, constituent un monopole cantonal dans la mesure permise par le droit fédéral», SIG comptabilise une provision pour FPPA couvrant les engagements pour différences entre les produits et les charges d'électricité.

En 2020, le FPPA a été partiellement apuré par les baisses tarifaires octroyées durant l'année, tant sur les tarifs de

l'acheminement électrique et de l'énergie que sur les prestations aux collectivités publiques. Cette utilisation de la provision a été en partie compensée par une nouvelle dotation, en lien avec un encaissement exceptionnel reçu d'un fournisseur d'énergie.

En 2021, des coûts du réseau électrique plus élevés, en raison de la rénovation d'ouvrages, ainsi que l'augmentation des coûts d'approvisionnement en électricité, en lien avec l'évolution du prix de cette énergie sur le marché, ont engendré une utilisation du FPPA.

Rénovation des postes moyenne/basse tension (MT/BT)

Les dispositions de la Loi sur les cartels (LCart) exigent notamment le respect de la libre concurrence. Afin d'être en accord avec ces dispositions, SIG transfère la propriété des postes MT/BT dédiés aux clients à ces derniers. Le montant de l'engagement inscrit au bilan représente le coût de rénovation estimé des appareils à la charge de SIG, au moment du transfert des postes. Il est ajusté chaque année en fonction des appareils restant à rénover. Le remplacement des postes et l'engagement lié à leur rénovation devraient se terminer vers 2045.

Fermeture de la décharge de Châtillon

Les dispositions de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) exigent, de la part de l'exploitant, la prise en charge des frais de fermeture de la décharge de Châtillon et de sa surveillance ultérieure. Ces coûts, pris

en charge par SIG, sont ajustés chaque année au fur et à mesure du remplissage de la décharge, dont la fermeture est prévue fin 2022. La couverture de la décharge, ainsi que son suivi environnemental, engendreront des coûts en lien avec cette provision, post 2022.

Démantèlement partiel de l'usine des Cheneviers

L'usine d'incinération des déchets des Cheneviers, qui traite et valorise les déchets urbains, agricoles et industriels, sera remplacée en 2025 par une nouvelle usine plus moderne et redimensionnée. L'emprise au sol de la nouvelle usine sera diminuée de moitié par rapport à l'usine actuelle, ce qui engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2026.

NOTE 27 | ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS

PRINCIPES COMPTABLES

Le personnel de SIG est au bénéfice d'un régime de retraite basé sur la primauté de prestations qui correspond, selon la norme IAS 19, à un régime de prestations définies.

Les coûts des prestations de retraite, qui sont estimés en utilisant la méthode d'évaluation actuarielle dite des unités de crédit projetées, se composent:

- Des coûts actuels et passés;
- Du profit / de la perte résultant d'une modification du régime de retraite;
- Des charges / produits d'intérêts.

Selon cette méthode, le coût des retraites reconnu durant l'exercice tient compte de la durée de service des employés, de manière à le répartir uniformément sur la période résiduelle de service.

Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'engagement net de prévoyance au passif du bilan.

Les réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage en résultat lors d'une période ultérieure. Elles comprennent notamment les écarts actuariels et le rendement des actifs du régime, en excluant les montants pris en compte dans le calcul de l'intérêt net.

JUGEMENTS, HYPOTHÈSES ET ESTIMATIONS

La détermination des engagements de retraite repose sur des évaluations actuarielles sensibles, notamment aux hypothèses de taux d'actualisation et de taux d'augmentation des salaires ou des retraites.

	2020	2021
Engagements de retraite - SIG	716.3	528.3
Autres engagements - SIG	17.3	18.0
Engagements de retraite - filiales	12.3	11.0
Engagements de retraite et autres engagements	745.9	557.3

ENGAGEMENTS DE RETRAITE – SIG

Plan de retraite SIG

Le personnel de SIG, actif et à la retraite, est affilié auprès de la CAP par le biais de la caisse de prévoyance interne SIG (CPI SIG).

Selon le plan de prévoyance de SIG, l'âge de la retraite est de 64 ans, et la durée d'affiliation normale de 40 ans. L'objectif du plan est d'atteindre une rente maximale de retraite correspondant à 70% du dernier salaire assuré.

Le salaire assuré est égal au traitement brut annuel diminué de 25%, mais au maximum du montant de la rente annuelle simple complète de l'AVS pour les assurés dont le taux d'activité est de 100%. Si le taux d'activité est inférieur à 100%, ce montant est réduit en proportion. La participation de SIG peut excéder la contribution ordinaire de 16% en raison du régime de la CAP, qui requiert de la part de l'entreprise le paiement d'un rappel de cotisation pour toute augmentation de salaire excédant l'indice genevois des prix à la consommation (indice de référence de la caisse de retraite).

La CAP est une fondation de prévoyance intercommunale de droit public, constituée par la Loi du Grand Conseil de la République et canton de Genève avec un capital propre de MCHF 0.1. Elle a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle du personnel de SIG, de la Ville de Genève et des Communes contre les conséquences économiques résultant de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle applique la législation fédérale en matière de prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, dans le cadre de ses statuts et règlements.

L'organe paritaire suprême de la CAP est le Conseil de fondation. Ce dernier délibère lorsque la majorité des membres est présente et prend ses décisions à la majorité des voix des membres présents. Le Conseil de fondation assure la Direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'exécution de ses tâches légales, en détermine les objectifs et principes stratégiques, ainsi que les moyens permettant de les mettre en œuvre. Il définit l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et en surveille la gestion.

Le Conseil de fondation a constitué des CPI et en a défini le cercle des employeurs affiliés. Les CPI disposent de règlements de prévoyance et de comptes internes propres.

La CPI SIG a, à sa tête, un Comité de gestion composé de représentants de l'employeur ainsi que des assurés salariés et retraités. Ce dernier a notamment les prérogatives suivantes:

- Se prononcer sur les règlements de la fondation pour la CPI SIG;
- Choisir le plan de prévoyance et/ou les contributions;
- Décider de l'allocation stratégique de la fortune;
- Décider l'adoption de mesures d'assainissement.

	2020	2021
Composition et variation de l'engagement de prévoyance		
Valeur actuelle des engagements	2'624.3	2'628.3
Juste valeur du patrimoine	(1'908.0)	(2'100.0)
Engagement de retraite - SIG	716.3	528.3
	2020	2021
Engagements de retraite au 01.01	762.2	716.3
Variation de l'engagement de retraite comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(63.7)	(203.4)
Cotisations versées par l'employeur durant l'exercice	(44.5)	(43.9)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	62.3	59.3
Engagements de retraite au 31.12	716.3	528.3

Contribution de l'employeur attendue pour 2022

Sur la base des contributions effectivement payées en 2021, le montant des contributions de l'employeur pour l'exercice 2022 est estimé à MCHF 30.7.

Structure des actifs du plan	2020		2021	
Liquidités	59.1	3.1%	155.4	7.4%
Actions cotées en bourse	721.2	37.8%	756.0	36.0%
Obligations et prêts cotés en bourse	368.2	19.3%	359.1	17.1%
Immeubles	601.1	31.5%	621.6	29.6%
Autres	158.4	8.3%	207.9	9.9%
Composition des actifs du régime	1'908.0	100.0%	2'100.0	100.0%

La fortune de la fondation se compose de la fortune administrative de la CAP et de la fortune commune consolidée des CPI, dont chacune possède une part. La fortune de la fondation est placée, conformément à la législation fé-

dérale en matière de prévoyance professionnelle (LPP), de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement suffisant, une répartition appropriée des risques, ainsi que la couverture des besoins prévisibles en liquidités.

Mouvements de la juste valeur des actifs du plan

	2020	2021
Juste valeur du patrimoine au 01.01	1'835.9	1'908.0
Produits d'intérêts	3.8	3.1
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	71.3	194.3
Cotisations de l'employeur	44.5	43.9
Cotisations des employés	15.9	16.0
Prestations versées	(63.4)	(65.3)
Juste valeur du patrimoine au 31.12	1'908.0	2'100.0

Les ressources de la CPI SIG résultent principalement des cotisations ordinaires, à hauteur de 24% du salaire annuel assuré, dont un tiers est versé par les assurés actifs et deux tiers par l'employeur. Le solde provient du rendement de la fortune.

Modifications de la valeur actuelle des engagements de prévoyance

	2020	2021
Valeur actuelle des engagements au 01.01	2'598.1	2'624.3
Coût net des services rendus	59.8	57.2
Cotisations des employés	15.9	16.0
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	6.3	5.2
Prestations versées	(63.4)	(65.3)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	11.8	(59.1)
- Démographiques	-	(7.1)
- Financières	11.8	(52.0)
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	(4.2)	50.0
Coût des services passés	-	-
Valeur actuelle des engagements au 31.12	2'624.3	2'628.3

	2020	2021
Composition de la charge de prévoyance comptabilisée en résultat global		
Coût net des services rendus	(59.8)	(57.2)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	(6.3)	(5.2)
Produits d'intérêts	3.8	3.1
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(62.3)	(59.3)
(Perte)Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	7.1
(Perte)Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	(11.8)	52.0
(Perte)Gain actuariel résultant de l'expérience	4.2	(50.0)
Rendement des actifs hors produits d'intérêts	71.3	194.3
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	63.7	203.4
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	1.4	144.1

Hypothèses actuarielles	2020	2021
Taux d'actualisation	0.20%	0.30%
Augmentation future des salaires (y compris inflation)	1.10%	1.10%
Augmentation future des prestations de retraite	0.00%	0.00%
Table de mortalité	VZ2015/CMI	VZ2020/CMI

Au 31 décembre 2021, la durée moyenne pondérée de l'engagement de prévoyance était de 19.6 années (19.8 en 2020).

Sensibilité aux hypothèses actuarielles

À chaque clôture, une analyse de sensibilité de l'engagement de prévoyance est effectuée pour les principales hypothèses utilisées dans le cadre de son évaluation.

Les effets d'une variation raisonnable du taux d'actualisation, de l'augmentation future des salaires et des prestations de retraite sont présentés ci-après.

	2020	2021
Taux d'actualisation		
Augmentation 0.5%	(241.4)	(239.2)
Diminution 0.5%	278.2	276.0
Evolution des salaires		
Augmentation 0.5%	70.9	73.6
Diminution 0.5%	(65.6)	(68.3)
Evolution des prestations de retraite		
Augmentation 0.5%	191.6	189.2
Diminution 0.5%	(173.2)	(170.8)

AUTRES ENGAGEMENTS – SIG

Les statuts du personnel de SIG accordent aux collaborateurs des gratifications, en fonction de leur ancienneté lorsqu'ils sont actifs, et lors de leur départ à la retraite.

Variation des autres engagements	2020	2021
Valeur actuelle des autres engagements au 01.01	17.3	17.3
Coût net des services rendus	1.1	1.1
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	-	-
Prestations versées	(1.1)	(1.3)
Perte/(Gain) actuariel résultant de changements des hypothèses	-	0.7
- Démographiques	-	0.9
- Financières	-	(0.2)
Perte/(Gain) actuariel résultant de l'expérience	-	0.2
Valeur actuelle des autres engagements au 31.12	17.3	18.0

Composition des autres charges de prévoyance comptabilisées en résultat global	2020	2021
Coût net des services rendus	(1.1)	(1.1)
Charge d'intérêts sur la valeur actuelle des obligations	-	-
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	(0.3)
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	-	-
(Perte)/Gain actuariel résultant de l'expérience	-	-
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat consolidé	(1.1)	(1.4)
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses démographiques	-	(0.6)
(Perte)/Gain actuariel résultant du changement des hypothèses financières	-	0.2
(Perte)/Gain actuariel résultant de l'expérience	-	(0.2)
Charge de prévoyance comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	-	(0.6)
Charge de prévoyance comptabilisée dans le compte de résultat global	(1.1)	(2.0)

Le tableau ci-dessus n'inclut pas les réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour MCHF 1.5 au 31 décembre 2021 (MCHF 2.1 au 31 décembre 2020), relatives aux engagements de prévoyance de la filiale SFMCP.

Principales hypothèses de calcul liées aux autres engagements

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des autres engagements sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite de SIG.

Contribution de l'employeur liée aux autres engagements attendue pour 2022

Sur la base des cotisations effectivement payées en 2021, le montant des contributions de l'employeur est estimé à MCHF 1.2 pour l'année 2022.

NOTE 28 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes résultant de livraisons et prestations rendues par des fournisseurs sont évaluées au coût amorti, correspondant aux montants des factures d'origine (note 33).

	2020	2021	Note
Fournisseurs - tiers	66.0	69.5	
Fournisseurs - coentreprises et associées	19.0	35.5	
Fournisseurs	85.0	105.0	
Redevances - propriétaires	2.5	5.3	
Autres dettes - tiers	24.4	22.9	
Achats d'énergies - tiers	13.2	6.8	
Achats d'énergies - coentreprises et associées	17.8	43.8	
Autres créanciers	57.9	78.8	
Fournisseurs et autres créanciers	142.9	183.8	33

La forte hausse des prix des énergies s'est traduite par une augmentation significative de certains soldes fournisseurs et autres créanciers au 31 décembre 2021.

NOTE 29 | COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIFS

PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes de régularisation passifs représentent les engagements contractuels dus par SIG, dont le montant est connu à la date de clôture et dont le règlement aura lieu dans les 12 mois suivant la date de clôture.

	2020	2021	Note
Comptes de régularisation - tiers	60.8	58.1	
Comptes de régularisation - employés	24.5	25.4	
Comptes de régularisation passifs	85.3	83.5	

NOTE 30 | TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les relations de SIG avec les parties liées sont mises en évidence dans toutes les rubriques concernées des états financiers consolidés.

TRANSACTIONS AVEC LES FILIALES, LES COENTREPRISES ET LES ASSOCIÉES

L'essentiel des transactions avec les parties liées concerne les achats d'énergies destinés à la vente (note 4). Les prix sont fixés contractuellement.

Droit d'achat

SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq, pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'une partie du parc d'Alpiq. La différence cumulée sur les quantités prélevées par SIG jusqu'au 31 décembre 2030, entre le prix de vente moyen d'Alpiq et ce coût moyen de production, ne pourra excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat, qui prend naissance lorsqu'il est exercé et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité. Ce droit est comptabilisé dans les états financiers consolidés lors de la livraison physique.

L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. SIG n'a exercé ce droit ni en 2021, ni en 2020.

Option financière FMHL

Alpiq a concédé à SIG un droit de prélèvement de puissance correspondant à la part indirecte de l'entreprise

dans la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de production ou de recevoir son équivalent financier.

Compte tenu de discussions en cours entre Alpiq et SIG, la valeur de l'option n'est pas estimable de façon fiable au 31 décembre 2021, et a été par conséquent maintenue à MCHF 0.

Sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'énergie électrique d'origine éolienne. Des contrats de prêts en faveur de ces participations ont été également conclus. Le solde des prêts accordés mais non versés se monte à MCHF 6.0 au 31 décembre 2021 (MCHF 6.5 au 31 décembre 2020).

Opérations de financement

Des opérations de financement peuvent être réalisées principalement entre SIG et ses filiales dans le but d'optimiser leurs trésoreries respectives.

TRANSACTIONS AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE SIG

SIG n'influence pas, ni n'est sous influence des sociétés sur lesquelles les propriétaires du capital de dotation ont le contrôle, le contrôle conjoint, ou une influence notable.

Redevances

Différentes lois fixent les montants des redevances que SIG doit verser à l'État, à la Ville et aux Communes (note 7).

Rémunération du capital de dotation

La LSIG mentionne qu'un intérêt annuel fixe correspondant à 5.0% du capital de dotation doit être versé aux propriétaires (note 21).

Dividendes versés

Conformément aux dispositions prévues selon la loi sur

l'organisation des institutions de droit public, et en accord avec la convention d'objectifs 2020-2024, le Conseil d'État a validé, le 28 avril 2021, la proposition du Conseil d'administration de prélever MCHF 10.0, sur le résultat de gestion 2020 de SIG, en faveur de ses propriétaires, pour un versement en 2021. Ce prélèvement est considéré comme un dividende selon les normes comptables IFRS.

Autres transactions avec les propriétaires

Ces transactions concernent la fourniture d'énergies et de services aux propriétaires ainsi qu'aux sociétés dont ils ont le contrôle, le contrôle conjoint ou sur lesquelles ils exercent une influence notable. Elles ont totalisé MCHF 81.6 en 2021 (MCHF 85.4 en 2020). Ces transactions sont réalisées à des conditions et échéances habituelles.

TRANSACTIONS AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration (CA) et la Direction générale (DG) comptent respectivement 24 (dont une voix consultative) et 8 membres. Leurs rémunérations, ainsi que les autres prestations et indemnités reçues pour leurs mandats au sein des Conseils d'administration des filiales, des coentreprises et des associées de SIG, sont énumérées ci-après :

Rémunération		Président	Autres membres CA		Directeur général	Autres membres DG	
			Total	Moyenne		Total	Moyenne
Parts fixes	2020	0.120	0.455	0.021	0.285	1.628	0.232
	2021	0.120	0.474	0.021	0.284	1.767	0.252
Parts variables	2020				0.060	0.148	0.021
	2021				0.061	0.099	0.017
Prestations en argent (indemnités et frais de représentation)	2020				0.026	0.117	0.017
	2021				0.025	0.115	0.016
Indemnités externes ¹	2020		0.108	0.010			
	2021		0.105	0.010			
Autres prestations annexes (gratifications et primes d'ancienneté)	2020				0.005	0.060	0.009
	2021				0.003	0.012	0.002
TOTAL	2020	0.120	0.563	0.031	0.376	1.953	0.279
	2021	0.120	0.579	0.031	0.373	1.993	0.287

¹ Les jetons relatifs à l'activité des membres du Conseil d'administration dans les sociétés en participation sont versés directement à SIG. Le montant encaissé par SIG en 2021 s'est élevé à MCHF 0.212 (MCHF 0.265 en 2020). SIG rémunère ses administrateurs pour les séances externes (11 membres du Conseil d'administration ont été

concernés en 2021 et en 2020), comme pour les séances internes, à l'exception des membres de la Direction générale dont les jetons de présence, versés dans le cadre de mandats d'administrateurs (dans les sociétés en participation), sont conservés par l'entreprise.

Prévoyance professionnelle

	2020	2021	
Participation de SIG en CHF	Direction générale	0.477	0.416

Les dispositions pour le plan de retraite, applicables à la Direction générale, sont identiques à celles décrites à la note 27.

Autres

Les autres engagements en faveur des membres de la Direction générale sont calculés selon les règles communes à tous les collaborateurs SIG.

ou toute autre partie liée par l'intermédiaire de ces derniers, sont effectuées à des conditions et échéances habituelles.

Les éventuelles transactions, concernant les produits ou prestations de SIG envers ses principaux dirigeants

Enfin, aucun prêt individuel n'est octroyé aux dirigeants de SIG.

NOTE 31 | ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagement en faveur de Gaznat

Dans le cadre de l'augmentation du capital de Gaznat en 1993, SIG avait accordé à cette entreprise un prêt subordonné pour une valeur de MCHF 6.6. Ce contrat a été résilié en 2021.

Contrats d'achats d'énergies

SIG s'est contractuellement engagée à acheter de l'énergie électrique, selon des conditions définies, auprès de ses participations (SF MCP et EOSH) et auprès de tiers, ainsi que du gaz, selon des conditions définies, auprès de sa participation Gaznat. Les modalités contractuelles de calcul des prix d'achat visent notamment à assurer une gestion optimale de l'approvisionnement en électricité et en gaz.

Procédure et vérifications de l'EiCom

L'approvisionnement en électricité est soumis au cadre légal et à la régulation fédérale. Courant novembre 2018,

la Commission fédérale de l'électricité (EiCom) a ouvert une procédure administrative, concernant la détermination des coûts imputables aux tarifs de l'approvisionnement en électricité. Les travaux sont toujours en cours à la date de validation de ces états financiers. Le résultat et la date de fin des vérifications ainsi que de ladite procédure demeurant inconnus à ce jour, le risque financier éventuel n'est pas estimable de manière fiable.

Contrats de location simple

Les contrats de location simple sont des accords pour lesquels SIG octroie au preneur le droit d'utilisation d'un actif, pour une période donnée en échange d'une contrepartie. Les revenus locatifs sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires de façon linéaire sur la durée du contrat. Les encaissements minimaux à recevoir au titre des locations non actualisées sont présentés sous la forme d'un échéancier des créances des clients-locataires.

	2020		2021	
	Produits locatifs	Encaissements futurs	Produits locatifs	Encaissements futurs
Encaissements minimaux à recevoir en tant que bailleur				
A moins d'un an	8.7	7.8	8.2	7.7
Entre un et cinq ans	-	13.5	-	10.7
A plus de cinq ans	-	6.5	-	5.3
Encaissements à recevoir en tant que bailleur	8.7	27.8	8.2	23.7

NOTE 32 | GESTION DU CAPITAL

SIG a pour volonté de consolider sa pérennité économique dans le respect de sa mission. L'entreprise s'engage par conséquent à mettre en œuvre les actions nécessaires pour maîtriser sa dette, tout en assurant les investissements indispensables à la sécurité, à la fiabilité et au développement de ses activités.

Ainsi, en complément du ratio d'indépendance financière permettant d'évaluer la structure de financement de l'entreprise, les états financiers consolidés présentent le suivi de la capacité de l'entreprise à rembourser sa dette. Ceci se traduit par le ratio « Dette nette / EBITDA ».

Par ailleurs, l'entreprise a souhaité préciser certains éléments relatifs à son endettement en décomposant, dans le tableau ci-après, la dette nette en trois niveaux :

- Le premier niveau (« Dette nette financière ») regroupe les dettes contractées auprès de tiers, de banques ou d'investisseurs institutionnels, nettes des liquidités ;
- Le second niveau (« Dette nette avec IFRS 16 ») correspond au total de la "Dette nette financière" et des dettes liées aux droits d'utilisation (dettes actualisées

résultant des engagements de SIG en tant que preneur dans des contrats de location) ;

- Le troisième niveau (« Dette nette avec IAS 19 et IFRS 16 ») est la "Dette nette financière" à laquelle s'ajoute les dettes en lien avec IFRS 16 et l'engagement actuariel de retraite (IAS 19).

SIG considère que le troisième niveau de dette, comprenant l'engagement de prévoyance IAS 19, ne donne pas la vision la plus pertinente de l'endettement net de l'entreprise, car ce niveau est affecté par la grande variabilité des hypothèses actuarielles, notamment financières.

En conséquence, le calcul du ratio « Dette nette / EBITDA » est effectué sur le niveau de « Dette nette avec IFRS 16 ».

Le calcul du ratio d'indépendance financière (« Dette nette / Capitaux propres ») reste quant à lui fondé sur des capitaux propres et une dette nette incluant les effets d'IAS 19 et d'IFRS 16.

	2020	2021
Emprunts non courants et courants	439.8	396.8
Liquidités et équivalents de liquidités	(67.3)	(49.5)
Dette nette financière	372.5	347.3
+ Dettes liées à des droits d'utilisation	63.3	62.2
Dette nette avec IFRS 16	435.8	409.5
/ Résultat d'exploitation	266.6	248.8
Dette nette (avec IFRS 16) / EBITDA	1.6	1.6
Dette nette avec IFRS 16	435.8	409.5
+ Engagements de retraites et autres engagements	745.9	557.3
Dette nette avec IAS 19 et IFRS 16	1'181.7	966.8
/ Capitaux propres	1'824.7	2'043.3
Dette nette (avec IAS 19 et IFRS 16) / Capitaux propres	65%	47%

NOTE 33 | INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

PRINCIPES COMPTABLES

Tout contrat, qui donne lieu à l'enregistrement d'un actif financier pour l'une des parties et à un passif financier, ou un instrument de capitaux propres, pour l'autre, est défini comme un instrument financier.

Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers de SIG comprennent notamment les liquidités et équivalents de liquidités, les clients et autres créances, les prêts, les titres de participations non consolidés et les instruments financiers dérivés tels que les contrats à terme de gaz, d'électricité et de change ainsi que les contrats de couverture de taux d'intérêt.

Les passifs financiers de SIG sont constitués notamment des dettes fournisseurs, des emprunts bancaires et obligataires ainsi que des instruments financiers dérivés.

Les actifs et passifs financiers peuvent être évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La technique d'évaluation à la juste valeur est décrite dans les principes comptables généraux (note 1).

Les instruments de dettes comptabilisés à l'actif, ainsi que les passifs financiers, sont évalués au coût amorti et ajustés par le compte de résultat, sur la base d'une comptabilisation initiale à la juste valeur intégrant les coûts directement attribuables à l'actif ou au passif financier:

- Diminué des remboursements en principal;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ou de toute décote sur les actifs financiers ou prime de remboursement pour les passifs financiers entre le montant initial et le montant à l'échéance;
- Réduit des dépréciations ou de l'irrécouvrabilité.

SIG détermine s'il y a une diminution de valeur des actifs et dettes financiers à la fin de chaque exercice comptable, selon la méthode des pertes de crédits attendus. Cette méthode est basée sur le provisionnement des variations significatives du risque de crédit par rapport au risque de crédit à l'origine. Pour les créances commerciales, SIG applique la méthode simplifiée, basée sur une matrice de dépréciation des durées d'impayés.

Catégories / classes

La classification des instruments financiers dépend de leur nature et des raisons ayant motivé leur acquisition initiale ou souscription. Ils sont présentés dans les catégories / classes suivantes :

- Actifs financiers / dettes financières au coût amorti par le compte de résultat. Ces actifs incluent les prêts, les débiteurs, les autres créances et les liquidités. Ils sont gérés selon un modèle économique visant à collecter des flux de trésorerie contractuels. Les passifs de cette catégorie regroupent les emprunts non courants et courants, les fournisseurs ainsi que les autres créanciers ;
- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés tels que les achats et ventes à terme de change, de gaz et d'électricité ;
- Actifs financiers à la juste valeur par les fonds propres dont la variation de la juste valeur est enregistrée en autres éléments du résultat global. SIG n'a pas d'instruments financiers appartenant à cette catégorie.

Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour compenser la variabilité de prix des éléments couverts.

Ces derniers sont principalement des flux de trésorerie relatifs à l'achat d'énergie. Lorsque les instruments dérivés ne remplissent pas les critères d'une opération de couvertures selon IFRS 9, ils sont réévalués à chaque clôture à la juste valeur par le compte de résultat.

La comptabilité de couverture a pour but de traduire comptablement les résultats des opérations de couverture, en enregistrant au cours de la même période les effets de l'instrument de couverture et ceux de l'élément couvert. Elle vise à limiter la volatilité qui découlerait de l'enregistrement de gains et pertes en compte de résultat sur les dérivés. SIG a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture pour se protéger du risque de variabilité des flux de trésorerie, consécutif à un fait futur (variation de taux de change par exemple) et associé à des transactions prévues et hautement probables. Les gains et les pertes sont enregistrés, via la réserve de couverture, en fonds propres pour la partie effective de la couverture et dans le compte de résultat pour la partie ineffective.

VALEUR COMPTABLE ET DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

L'utilisation des instruments financiers dérivés est exclusivement effectuée dans un objectif de couverture des risques de taux d'intérêt, de change et de variation des prix de l'électricité et du gaz. Le tableau ci-après détaille les valeurs comptables des actifs et passifs financiers au bilan.

Actifs financiers	2020	2021	Note
Dérivés - contrats à terme d'électricité	4.0	98.6	
Dérivés - contrats à terme de change	2.7	12.1	
Dérivés - contrats à terme de gaz	1.1	-	
Titres de participations non consolidés	188.5	225.5	
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	196.3	336.2	15
Créances EnBW et autres non courantes	24.7	13.8	15
Créances EnBW et autres courantes	12.0	6.0	19
Clients et autres créances	146.4	151.7	
Liquidités et équivalents de liquidités	67.3	49.5	20
Actifs financiers au coût amorti	250.4	221.0	

Passifs financiers	2020	2021	Note
Dérivés - contrats à terme d'électricité	(3.9)	(98.6)	
Dérivés - contrats à terme change	(1.3)	(8.1)	
Dérivés - contrats à terme de gaz	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	(5.2)	(106.7)	24
Emprunts non courants	(362.4)	(340.8)	25
Emprunts courants	(77.4)	(56.0)	25
Fournisseurs et autres créanciers	(142.9)	(183.8)	28
Dettes financières au coût amorti	(582.7)	(580.6)	

La juste valeur des actifs et passifs financiers est identique à leur valeur comptable, à l'exception de l'emprunt obligataire dont la valeur comptable s'élève à MCHF 150.0 et la juste valeur à MCHF 155.8 au 31 décembre 2021 (juste valeur de MCHF 157.1 au 31 décembre 2020).

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dérivés actifs	2020	2021	Note
Contrats à terme de gaz	1.1	-	
Dérivés actifs	1.1	-	

Dérivés passifs

Contrats à terme de gaz	-	-	
Dérivés passifs	-	-	
Niveau 1	1.1	-	

Dérivés actifs

Contrats à terme d'électricité	4.0	98.6	
Contrats à terme de change	2.7	12.1	
Dérivés actifs	6.7	110.7	

Dérivés passifs

Contrats à terme d'électricité	(3.9)	(98.6)	
Contrats à terme de change	(1.3)	(8.1)	
Dérivés passifs	(5.2)	(106.7)	
Niveau 2	1.5	4.0	

Non dérivés actifs

Titres de participations non consolidés	188.5	225.5	15
Niveau 3	188.5	225.5	

Classification des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers détenus par SIG se base sur les hiérarchies suivantes :

Niveau 1

Le niveau 1 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours cotés auxquels SIG a accès sur un marché actif.

Niveau 2

Le niveau 2 comprend les instruments financiers valorisés sur la base des cours sur des marchés cotés et non cotés pour des actifs ou des passifs similaires.

Niveau 3

Le niveau 3 comprend les titres des participations non consolidées notamment EDH et SPRAG, dont la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie

futurs estimés. Les prix à terme de l'électricité ainsi que le taux d'actualisation utilisés pour ce calcul de valorisation font référence au marché boursier allemand (note 15).

La détermination de la juste valeur implique l'utilisation d'hypothèses et d'estimations sur l'évolution future des affaires, qui ont un effet sur les états financiers consolidés. Les résultats effectifs ultérieurs pourraient différer de ces estimations.

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LE RÉSULTAT

	2020	2021	Note
Variation des instruments financiers dérivés à la juste valeur	5.9	(0.4)	9
(Charges)/Produits sur les instruments financiers dérivés	5.9	(0.4)	
Intérêts	(7.7)	(7.2)	9
(Pertes)/Gains de change	(0.1)	0.1	9
Actualisation des créances et dettes	(2.4)	(3.2)	9
Produits des participations	4.0	4.7	9
Revenus des créances et placements	1.5	1.9	9
(Charges)/Produits sur les prêts, créances et dettes	(4.7)	(3.7)	
Variation de la juste valeur des immobilisations financières	(13.0)	36.8	9
Variation juste valeur des actifs financiers non consolidés	(13.0)	36.8	

Les ajustements entre la valeur comptable des transactions désignées comme des opérations de couverture et leur juste valeur sont enregistrés dans la réserve de couverture.

Le différentiel d'intérêts des instruments financiers de couverture utilisés pour la gestion de la dette est présenté sur les lignes des charges financières et des produits financiers dans le résultat net, de même que la charge d'intérêts liée aux emprunts contractés.

Le différentiel de prix des instruments financiers dérivés utilisés pour la gestion de l'approvisionnement en électricité et gaz est présenté sur la ligne des achats d'énergies destinés à la vente dans le résultat net (note 4), de même que les achats d'électricité et gaz couverts.

INFLUENCE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS ET PASSIFS SUR LES FONDS PROPRES

	2020	2021	Note
Réserves de couverture au 01.01	2.2	1.8	22
Instruments financiers de couverture échus	(0.2)	(1.0)	
Variation de valeur des instruments financiers de couverture	(0.2)	2.5	
Réserves de couverture au 31.12	1.8	3.3	22

Les réserves de couverture comprennent essentiellement des swaps de taux d'intérêts et des contrats à terme de devises à moins d'un an.

INFORMATION SUR LA NATURE, L'ÉTENDUE ET LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et de la gestion de sa dette, SIG est exposée aux risques de liquidité et de crédit liés aux marchés financiers. SIG couvre les risques associés par des instruments financiers de taux d'intérêt, de change ainsi que par des contrats d'achats à terme d'électricité et de gaz afin de maintenir un équilibre opérationnel.

La gestion des risques revient à connaître la nature de ces risques afin de les identifier, les évaluer et réduire leur impact. Cette action de surveillance est exercée systématiquement par la Direction générale.

SIG a mis en place une politique de gestion des risques financiers qui vise à définir le cadre selon lequel la Direction Finances est habilitée à gérer les risques financiers. Elle est complétée par un manuel de gestion qui en est la déclinaison opérationnelle. Ces deux documents sont régulièrement mis à jour et approuvés par la Direction générale et le Conseil d'administration.

Risque de liquidité

L'objectif de SIG en matière de financement consiste à garantir un niveau de liquidités adéquat permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise, tout en optimisant les rendements excédentaires, dans le respect du principe de préservation du capital.

SIG place ses liquidités excédentaires au moyen d'instruments financiers dont l'exposition est limitée et qui sont clairement définis dans sa politique et son manuel de gestion des risques financiers. L'entreprise dispose aussi de lignes de crédit auprès d'institutions bancaires, notamment sous forme d'avances à terme fixe d'une durée maximale de 12 mois.

Échéances contractuelles des passifs financiers

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs à la date de clôture. Les montants indiqués représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés, intérêts courus, jusqu'à échéance, compris.

2020	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(77.4)	(253.5)	(83.5)	(54.2)	(468.6)	
Dettes liées à des droits d'utilisation	(3.2)	(12.5)	(14.9)	(124.0)	(154.6)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(1.0)	(4.2)	-	-	(5.2)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(142.9)	-	-	-	(142.9)	28
Echéance contractuelle des passifs financiers	(224.5)	(270.2)	(98.4)	(178.2)	(771.3)	

2021	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	Entre cinq et dix ans	À plus de dix ans	Total	Note
Emprunts non courants et courants	(56.0)	(240.6)	(82.6)	(41.9)	(421.1)	
Dettes liées à des droits d'utilisation	(3.2)	(12.2)	(14.8)	(121.1)	(151.3)	
Instruments financiers dérivés non courants et courants	(6.1)	(100.6)	-	-	(106.7)	24
Fournisseurs et autres créanciers	(183.8)	-	-	-	(183.8)	28
Echéance contractuelle des passifs financiers	(249.1)	(353.4)	(97.4)	(163.0)	(862.9)	

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque potentiel de pertes liées à une contrepartie n'honorant pas ses obligations envers SIG. Elle concerne les liquidités, les débiteurs commerciaux, les autres actifs financiers et les créances non courantes. L'activité de SIG est également soumise à la possibilité de défaut ou de retard dans les paiements effectués par ses débiteurs. L'entreprise vise à minimiser le risque de crédit par une vérification régulière et systématique des crédits ouverts et une analyse périodique de la solvabilité des débiteurs.

Les limites d'engagement, ainsi que la qualité des contreparties pour les placements de liquidités, sont définies dans le manuel de gestion des risques financiers.

SIG limite les risques de contreparties en plaçant ses excès de liquidités auprès de plusieurs institutions financières par le biais de placements à court terme.

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers considérés.

2020	Non échus	Échus	Total	Note
Créance EnBW et autres	36.7	-	36.7	
Clients et autres créances	132.7	14.6	147.3	
Provision pour dépréciation de créances	-	(4.5)	(4.5)	
Exposition au risque de crédit	169.4	10.1	179.5	

2021	Non échus	Échus	Total	Note
Créance EnBW et autres	19.8	-	19.8	
Clients et autres créances	136.8	14.9	151.7	
Provision pour dépréciation de créances	-	(4.8)	(4.8)	
Exposition au risque de crédit	156.6	10.1	166.7	

Conventions de compensation

L'exposition au risque de crédit, dans le cadre d'opérations de négoce d'énergies, peut être diminuée par des sûretés obtenues auprès des contreparties.

Ces sûretés prennent la forme d'appels de marge qui ont pour but de réduire le risque en cas de défaut des parties, pouvant découler de la transaction de dérivés d'électricité.

2021	Valeur brute	Compensation	Valeur nette
Dérivés - Contrats à terme d'électricité	133.8	(92.5)	41.3
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	133.8	(92.5)	41.3
Fournisseurs et autres créanciers	(133.8)	92.5	(41.3)
Dettes financières au coût amorti	(133.8)	92.5	(41.3)

En 2020, le niveau d'exposition au risque de crédit n'a pas atteint les limites fixées dans les conventions de compensation. Dès lors, aucune des parties n'a effectué de versements dans le cadre d'appels de marge.

En 2021, les appels de marge en faveur de SIG, en cas de défaut éventuel d'un fournisseur d'électricité, ont augmenté par rapport à 2020, en raison de l'évolution haussière des prix sur le marché de l'électricité.

L'exposition aux risques de marché comprend les indicateurs suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt impacte tout autant les éléments de l'actif que du passif d'un bilan.

En ce qui concerne plus précisément la dette, il s'agit de mettre en place les couvertures adéquates, afin de se prémunir contre une évolution défavorable des taux d'intérêt. La part des emprunts à taux variable par rapport à la dette totale est définie dans le cadre du manuel de gestion des risques financiers.

Les opérations de couverture des risques liés aux taux d'intérêt ne peuvent être effectuées en principe que sur la dette existante. Néanmoins, dans le cadre d'un nouveau financement ou d'un refinancement, une opération de préouverture peut être effectuée, avant même que le financement ne soit totalement finalisé.

Compte tenu de la structure de la dette (très majoritairement à taux fixe) et de la situation des marchés (taux négatifs), une variation des taux d'intérêts aurait un impact très faible sur la charge d'intérêts.

Risque de change

Dans le cadre de ses activités, SIG fait face à une exposition au risque de change EUR/CHF résultant principalement de la vente d'énergie électrique et de gaz.

Une partie de l'approvisionnement en énergie s'effectue, en effet, sur le marché en euros, alors que la vente d'énergie aux clients de SIG s'effectue principalement en francs suisses.

L'objectif de SIG consiste essentiellement à couvrir les besoins en euros, afin de minimiser l'impact des fluctuations de la parité EUR/CHF sur les achats et ventes d'énergie. La gestion du risque de change est assurée par l'utilisation d'instruments financiers dont les limites d'engagement et de contreparties sont fixées dans la politique et le manuel de gestion des risques financiers. Les ventes à découvert ne sont pas autorisées.

Au 31 décembre 2021, une variation de 10% du taux de change EUR/CHF aurait un impact sur le résultat de MCHF 24.3 (MCHF 14.0 en 2020).

Risque de prix et d'approvisionnement

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente d'énergies, SIG est notamment exposée à la variation des prix des énergies en fonction de l'évolution du marché, à la fiabilité de ses sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché suisse.

Les risques de volumes et de prix liés à l'approvisionnement des clients en électricité et en gaz sont gérés par SIG. Ils font l'objet d'une politique et d'un manuel de gestion des risques spécifiques.

Les portefeuilles d'énergie électrique et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum, tout en encadrant les risques de prix marché et de volumes liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

INDICATION SUR L'ÉVALUATION DES RISQUES

La politique de gestion globale des risques est validée par le Conseil d'administration qui en supervise l'exécution, alors que la Direction générale met en place et pilote le système de gestion globale des risques (SGGR) selon la politique définie.

Le SGGR identifie et évalue l'ensemble des risques de l'entreprise ainsi que les contrôles mis en place pour y faire face. Les risques liés aux états financiers font l'objet de contrôles spécifiques qui sont déployés au sein du système de contrôle interne (SCI) de SIG.

Afin de garantir une tenue régulière de la comptabilité, le SCI prévoit des activités de contrôle, qui permettent à la Direction générale de gérer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers établis selon le référentiel IFRS. SGGR et SCI sont gérés par une direction dédiée.

NOTE 34 | PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

SIG a le contrôle lorsque cumulativement :

- Elle détient le pouvoir sur l'entité;
- Elle est exposée ou a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la société sous contrôle;
- Elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'elle obtient.

Les sociétés consolidées par SIG comptabilisent leurs résultats et leurs capitaux propres sur la base de principes comptables qui leur sont propres et qui peuvent différer de ceux de SIG. Dans ce cas, des ajustements sont apportés aux comptes des sociétés concernées pour être conformes aux exigences des normes IFRS appliquées par SIG.

Les participations acquises ou cédées sont incluses dans le périmètre de consolidation dès leur date d'acquisition, et en sont exclues dès leur date de cession.

Les prises de participation correspondant à des regroupements d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Elle consiste à enregistrer le patrimoine

de l'entreprise acquise à sa juste valeur, en distinguant les actifs et les dettes identifiables.

Lors d'une prise de contrôle par étape, le coût du regroupement d'entreprises inclut la juste valeur de la participation précédemment détenue par SIG. L'éventuel(le) gain ou perte résultant de la réévaluation est enregistré(e) dans le compte de résultat.

Filiales

Les filiales sont des sociétés contrôlées par SIG. Elles sont consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à comptabiliser l'intégralité des actifs et des passifs de la filiale dans les états financiers consolidés de SIG. La quote-part de résultat et de capitaux propres qui n'appartient pas à SIG, appelée "intérêts ne donnant pas le contrôle", est présentée séparément dans cette note.

Coentreprises et associées

Les informations financières relatives aux coentreprises et associées figurent dans la note 14.

Le périmètre de consolidation liste les sociétés dans lesquelles SIG détient, directement ou indirectement, une quote-part supérieure ou égale à 20.0%, et qui sont donc consolidées dans les états financiers de SIG. Les droits de vote de SIG dans ces sociétés sont identiques aux pourcentages d'intérêts, à l'exception de Cadiom (droit de vote de 51.0% pour SIG). Toutes les sociétés consolidées dans les livres de SIG arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Sièges	Activités	Participations en %	
			2020	2021
Filiales				
Compagnie Luminotechnique SA	Satigny	Électricité	100.0%	100.0%
ennova SA	Neuchâtel	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	Bullet	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	Moutier	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	Romont (BE)	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	Val-de-Travers	Électricité	100.0%	100.0%
Parc Eolien de Saint-Brais SA	St-Brais	Électricité	95.0%	95.0%
Parc Eolien de Delémont SA	Delémont	Électricité	85.0%	85.0%
Securelec SA	Carouge	Électricité	100.0%	100.0%
Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	Chancy	Électricité	72.2%	72.2%
Windpark Homberg AG	Seewen	Électricité	51.0%	51.0%
Cadiom SA	Vernier	Énergie thermique	69.4%	69.4%
CADZiplo SA	Plan-les-Ouates	Énergie thermique	33.0%	100.0%
Activités conjointes				
Consortium SIG-FTI Zibay23	Vernier	Électricité	-	50.0%
PôleBio Energies SA	Vernier	Valorisation des déchets	50.0%	50.0%
Coentreprises (joint ventures)				
BavoisEole SA	Bavois	Électricité	48.5%	48.5%
EssairVent SA	Essertines-sur-Rolle	Électricité	48.5%	48.5%
Vervivent SA	Les Verrières	Électricité	50.0%	50.0%
Windpark Burg SA	Kienberg	Électricité	40.0%	40.0%
Windpark Lindenberg AG	Beinwil	Électricité	20.0%	20.0%
CGC Holding SA	Thônex	Énergie thermique	40.0%	40.0%
Y-CAD SA	Yverdon-les-Bains	Énergie thermique	20.1%	20.1%
Entreprises associées				
EOS Holding SA	Lausanne	Électricité	20.4%	20.4%
Parco eolico del San Gottardo SA	Airolo	Électricité	25.0%	25.0%
Securelec - Vaud SA	Écublens	Électricité	43.2%	43.2%
Gaznat SA	Lausanne	Gaz	37.5%	37.5%

Participations non consolidées

Sociétés	Sièges	Activités	Participations en %	
			2020	2021
EnergieDienst Holding AG	Laufenburg	Électricité	15.1%	15.1%
Swisspower Renewables AG	Zug	Électricité	13.2%	13.2%
Enerdis Approvisionnement SA	Nyon	Électricité	12.5%	12.5%
Sireso SA	Granges-Paccot	Électricité	3.1%	3.1%
ISDS Oulens SA	Oulens-sous-Echallens	Valorisation des déchets	5.0%	5.0%
Cridec SA	Eclépens	Valorisation des déchets	0.2%	0.2%
Swisspower AG	Berne	Autre	4.4%	4.4%

Mouvements de l'année

En avril 2021, SIG a complété sa quote-part de 33% dans CADZiplo par le rachat des 67% restants du capital-actions, prenant ainsi le contrôle à 100% de cette participation.

En 2021, la FTI et SIG ont créé un Consortium pour l'explo-

tation d'une centrale solaire et d'un micro-réseau électrique, installés sur la commune de Satigny. Compte tenu de la durée du projet (25 ans), des flux économiques futurs et de la valeur des actifs, ce consortium est consolidé sur la base de la quote-part détenue par SIG.

Filiales

Le tableau ci-après résume les informations financières globales des filiales de SIG non détenues en propriété exclusive, et dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.

Les montants indiqués représentent les valeurs figurant dans les comptes des filiales SFMCP et CADIOM après avoir été retraitées pour être conformes aux IFRS, mais avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	SFMCP		Cadiom		Total	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
% d'intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	27.8%	27.8%	30.6%	30.6%		

Bilan

Actifs non courants	113.5	112.9	37.9	35.7	151.4	148.6
Actifs courants	3.4	3.9	12.2	13.9	15.6	17.8
Actifs	116.9	116.8	50.1	49.6	167.0	166.4
Capitaux propres	60.8	65.2	20.7	21.5	81.5	86.7
Passifs non courants	50.3	41.8	25.9	24.1	76.2	65.9
Passifs courants	5.8	9.8	3.5	4.0	9.3	13.8
Capitaux propres et passifs	116.9	116.8	50.1	49.6	167.0	166.4
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle des capitaux propres	16.9	18.1	6.3	6.6	23.2	24.7

Compte de résultat

Produits	20.4	19.4	14.0	14.2	34.4	33.6
Charges	(16.8)	(15.6)	(11.9)	(11.5)	(28.7)	(27.1)
Résultat net de l'exercice	3.6	3.8	2.1	2.7	5.7	6.5
Autres éléments du résultat global	-	0.8	-	-	-	0.8
Résultat global de l'exercice	3.6	4.6	2.1	2.7	5.7	7.3
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle du résultat global	1.0	1.3	1.5	0.8	2.5	2.1

Flux de trésorerie

des activités d'exploitation	8.4	5.5	2.9	5.9	11.3	11.4
des activités d'investissement	(2.6)	(2.9)	(0.1)	(1.0)	(2.7)	(3.9)
des activités de financement	(8.4)	(2.9)	(1.1)	(2.9)	(9.5)	(5.8)
Variation nette des liquidités	(2.6)	(0.3)	1.7	2.0	(0.9)	1.7

NOTE 35 | ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

PRINCIPES COMPTABLES

Si des événements sont connus entre le 31 décembre 2021 et la date à laquelle les états financiers consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration, et si ces informations sont relatives à des situations déjà existantes à la clôture, la valeur des actifs et passifs doit être corrigée.

En date du 17 mars 2022, les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de SIG.

En lien avec la convention d'objectifs 2020-2024, et conformément aux dispositions légales (art. 35 LOIDP), le Conseil d'administration a proposé qu'un montant de MCHF 10.0 soit prélevé sur le résultat 2021, en vue d'un versement aux propriétaires de l'entreprise. Cette proposition est soumise à la validation du Conseil d'État dans le cadre de son adoption du projet de loi relatif aux états financiers 2021.

Ces états financiers seront ensuite soumis à la validation du Grand Conseil de la République et canton de Genève sur la base du projet de loi y afférent.

Aucun autre événement nécessitant la présentation d'une information complémentaire ne s'est produit entre la date de clôture et la date à laquelle les états financiers consolidés ont été arrêtés.

COMMENTAIRES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PRINCIPES COMPTABLES

COMPTES DE RÉSULTAT

ACTIF

CAPITAUX PROPRES

PASSIF

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ORGANE DE RENSEIGN



Ernst & Young SA
Place de Pont Rouge 1
Case postale 1575
CH-1211 Genève 26

Téléphone +41 58 286 56 56
Téléfax +41 58 286 56 57
www.ey.com/ch

Au Conseil d'État et au Conseil d'administration des
Services industriels de Genève, Vernier

Genève, le 17 mars 2022

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du Groupe



Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés des Services industriels de Genève et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, à l'exception des conséquences de la situation exposée au paragraphe «Motif de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints, aux pages 4 à 55, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe au 31 décembre 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes aux dispositions légales de la République et canton de Genève.



Motif de l'opinion avec réserve

Les immobilisations financières comprennent les titres de la société EnergieDienst Holding AG (EDH). EDH est une société cotée à la bourse SIX Swiss Exchange et doit être évaluée selon IFRS 13 par des données d'entrée de niveau 1, correspondant au cours de bourse à la date de clôture. La non-application du cours de bourse pour la valorisation de EDH, comme mentionné à la note 15, a conduit à sous-évaluer les immobilisations financières et les capitaux propres d'un montant de CHF 32 millions au 31 décembre 2021, et à les surévaluer d'un montant de CHF 21 millions au 31 décembre 2020 ainsi que d'un montant de CHF 11 millions au 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les produits financiers et le résultat net consolidé auraient dû augmenter de CHF 53 millions en 2021 et diminuer de CHF 10 millions en 2020, respectivement.

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe».

Nous sommes indépendants du Groupe, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession et à l'*International Code of Ethics for Professional Accountants* (y inclut *International Independence Standards*) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (*code IESBA*), et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du Groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés.

Outre le point décrit dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les éléments décrits ci-dessous sont les éléments clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Evaluation des immobilisations par unités d'affaires

Risque Les immobilisations corporelles représentent une part significative de l'actif de SIG et sont composées notamment d'investissements dans les secteurs Energies et Réseaux (note 2). A chaque date de clôture, la Direction analyse la présence d'indices de perte de valeur ou la disparition de ces derniers. Compte tenu de l'évolution incertaine des cadres légaux et tarifaires, ainsi que des indices liés à la faible rentabilité des unités d'affaires Télécom, Energie thermique et Valorisation des déchets, la valeur recouvrable des actifs concernés a été évaluée. L'évaluation de la Direction a conduit à l'enregistrement de dépréciations telles que décrites à la note 10.

Les tests de dépréciations d'actifs sont des éléments qui exigent une attention particulière lors de notre audit, du fait des jugements et hypothèses qui sont retenus par la Direction dans la méthode de calcul.

Nos procédures d'audit Nos procédures ont consisté à vérifier l'identification des indices de perte de valeur et le calcul de la valeur recouvrable déterminés par la Direction. Nous avons challengé les hypothèses clés soit notamment les revenus et les projections d'entrées et de sorties de trésoreries futures ainsi que le taux d'actualisation. Nous avons examiné les calculs et la méthodologie et avons comparé les hypothèses avec des données externes, par exemple le taux d'actualisation utilisé par SIG avec ceux utilisés par des sociétés actives dans le même secteur d'activités. Nous avons revu les projections financières utilisées pour le calcul de dépréciation sur base des budgets et plans financiers. Nous avons également vérifié les informations à fournir, notamment celles relatives à l'analyse de la sensibilité des hypothèses critiques. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à l'évaluation des immobilisations dans les unités d'affaires Télécom, Energie thermique et Valorisation des déchets.

Evaluation de la participation dans EOS Holding SA

Risque SIG détient 20.4 % du capital-actions d'EOS Holding SA, qui elle-même détient notamment une participation de 33.3 % dans Alpiq. Le Groupe Alpiq est directement exposé à l'évolution des prix sur le marché de l'électricité et des taux de change.

La participation dans EOS Holding SA est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, et de fait SIG subit l'effet indirect des gains ou pertes du Groupe Alpiq. De plus, la Direction procède à une analyse de la valeur de la participation dans EOS Holding SA, en vue d'identifier toute correction de valeur supplémentaire. Pour ces raisons, la valeur de EOS Holding SA et des éléments clés d'Alpiq constituent un élément important dans la réalisation de notre audit.

Nos procédures d'audit Nos procédures ont tout d'abord consisté à vérifier la méthode de mise en équivalence de EOS Holding SA. Puis, sur base de l'analyse faite par la Direction, nous avons examiné la méthodologie et les calculs et avons réalisé une analyse critique des hypothèses et jugements retenus par celle-ci. Finalement, nous avons vérifié les informations à fournir dans l'annexe aux états financiers. Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune objection quant à la mise en équivalence de la participation dans EOS Holding SA et à son évaluation.



Autres informations du rapport de gestion

Le Conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du Groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du Conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et aux dispositions légales de la République et canton de Genève. Le Conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du Groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du Groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Ce descriptif fait partie de notre rapport.

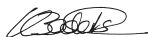


Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En dépit de la réserve formulée dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis étant donné que les informations erronées ne modifient pas fondamentalement la vue d'ensemble.

Ernst & Young SA



Karine Badertscher Chamoso
Experte-réviser agréée
Réviser responsable



Mark Hawkins
Expert-réviser agréé

IMPRESSUM

Rapport financier

Eduardo Oliveira,
Conducteur spécialisé / Pilote de bateau
Valorisation des déchets

Photo par Guillaume Mégevand

Impression

Imprimé par SIG sur papier Refutura
100% recyclé

CONTACTS

Relations médias

Isabelle Dupont-Zamperini
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch

Rapport financier

Céline Gauderlot
Directrice exécutive Finances
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Adresse de SIG

Chemin du Château-Bloch 2
1219 Le Lignon

Correspondance SIG

Case postale 2777
1211 Genève 2

Service clients SIG

0844 800 808